



Bulletin **BROONS** Communal

2013



Le mot du Maire p. 2

■ INFORMATIONS MUNICIPALES :

Le personnel communal p. 4
 Evolution des finances communales p. 6
 Le bâtiment périscolaire p. 12
 Le restaurant scolaire p. 15
 Les écoles p. 16
 La voirie communale p. 18
 L'urbanisme p. 22
 Le bâtiment de convivialité et l'aménagement de la zone de la Planchette p. 24

■ VIE SCOLAIRE :

Ecole publique Louise Briand p. 25
 Ecole privée Saint-Joseph p. 26
 APEL du collège Notre Dame d'Espérance p. 26

■ VIE ASSOCIATIVE :

Comité de jumelage Broons / Neufahrn i Nb p. 27
 Tennis Club p. 28
 Gymnastique Broonnaise p. 28
 O.I.S.C.L. p. 29
 Club de Basket-ball p. 31
 Atelier dessin/peinture De l'artistique pour tous p. 31
 Handball p. 32
 Centre de loisirs intercommunal - Supervac p. 33
 Cant'on trotte p. 33
 Badminton Les Broonnais Volants p.34
 Pêcher à Broons et dans les environs p. 34
 Football - AS Broons-Trémeur p. 35
 Judo Club intercommunal de Trémeur p. 36
 Association culturelle et musicale du canton de Broons p. 37
 Club de l'amitié de Broons p. 38
 Association Alcool Assistance p. 38

Liste des associations de la commune p. 39

Renseignements pratiques p. 40

■ La précédente édition du Bulletin Communal de Broons remonte à l'été 2011. Elle relatait les temps forts de notre vie municipale de la première moitié de l'actuelle mandature 2008-2014.

A son tour, la présente édition se propose de mettre en évidence les faits significatifs de la deuxième moitié du mandat en cours.

- Sans plus attendre, toutefois, il me faut évoquer la mémoire de madame Marie-Thérèse Miriel, conseillère municipale depuis 2001, dont la disparition récente au terme d'une longue et douloureuse maladie, nous a profondément attristés.

Marie-Thérèse, dont l'immuable bonne humeur était communicative, faisait montre d'un optimisme et d'une joie de vivre à toute épreuve. Si sa discrétion naturelle ne l'incitait pas à se mettre en avant systématiquement, ses avis, toujours mesurés et constructifs, étaient néanmoins fort appréciés par ses collègues élus.

En outre, dans le prolongement de son engagement municipal, elle était un membre particulièrement actif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Dotée d'un altruisme inné, elle excellait au contact des personnes âgées, pensionnaires des maisons de retraite tant publique que privée. Pleine de sollicitude envers ses aînés, elle leur apportait le réconfort inestimable de sa présence fraternelle.

Son action philanthropique s'exerçait aussi, en faveur des personnes isolées ou des familles dans le besoin, dans le cadre de sa participation régulière aux distributions périodiques de denrées fournies par la Banque Alimentaire.

En résumé, Marie-Thérèse a toujours fait honneur à son mandat d'élue au Conseil Municipal et à sa désignation au CCAS.

- Si le décès de notre collègue et



amie constitue le fait significatif tragique de la deuxième partie de notre mandat, les autres faits majeurs de cette période sont, fort heureusement, d'une toute autre nature.

Dans cette introduction intitulée rituellement « Le Mot du Maire », il me revient, une nouvelle fois, de les mentionner sommairement, sachant qu'ils seront détaillés amplement dans les articles qui leur seront consacrés.

Après les changements de deux cadres administratifs intervenus au cours de la période précédente, les mouvements de personnel communal enregistrés entre l'été 2011 et l'été 2013 n'ont concerné que les services non administratifs ; ils sont relatés dans un article rédigé par notre directeur général des services.

J'observe cependant qu'entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2013, les effectifs salariés calculés en équivalents temps plein sont passés de 22,75 à 25,93. Cet accroissement est imputable à la création du nouveau service municipal d'accueil périscolaire ayant démarré lors de la rentrée scolaire, en septembre 2012.

- S'agissant des principaux travaux effectués, il me faut citer :

- L'achèvement de deux bâtiments dont la construction avait débuté au cours de la période antérieure

à la parution du bulletin communal de 2011, soit :

- Celui d'un local de rangement de matériel sportif attendant au gymnase du Chalet.

- Celui de l'accueil périscolaire, situé entre les écoles maternelle et élémentaire publiques, opérationnel depuis septembre 2012.

• La création d'un petit parking d'une douzaine de places, à l'emplacement de l'ancien atelier municipal, face à l'école élémentaire.

• L'extension du parking de la gare dont la mise en service vient d'intervenir, au bénéfice des usagers du train, habitants de Broons et des environs.

• La réfection de la canalisation d'eau potable de la rue du Fief.

• Les effacements des réseaux aériens, électriques et téléphoniques, de la rue de la Gare et de la rue du Fief.

• La finition des travaux de restructuration de la portion de la rue Tiphaine de Ragueneil débouchant sur la route d'Eréac, complétée par les travaux de voirie définitive des lotissements de Pédenhouët et du Lattay.

• La remise à neuf de la canalisation d'eaux pluviales de la rue de la Croix Plate.

• La réalisation d'un petit lotissement de trois lots vendus à des professionnels de santé sur le délaissé issu de la déviation de la rue du Bellouard. Après l'achèvement des bâtiments en cours de construction, la commune envisage de créer un parking public de 15 places.

• L'aménagement, sur le site de la Planchette, d'une berge de l'étang, accessible aux personnes handicapées, en partenariat avec la Fédération Départementale de la Pêche.

• Le réaménagement de la rue de la Croix Plate et du tronçon de la rue de Brondineuf jusqu'au débouché de la rue des Portes Mares.

Les achats de terrain complètent les investissements de la période étudiée. C'est ainsi que la commune a acheté récemment

l'ancien garage David situé avenue de la Libération. Après revente des bâtiments, à prix coûtant, aux Ambulances Marchix qui viennent d'y transférer leurs véhicules et leurs services administratifs, elle n'a conservé que les deux terrains contigus aux bâtiments, en vue d'y établir deux zones de stationnement pour environ 25 véhicules, l'une accessible par l'avenue de la Libération, l'autre par la rue de la Madeleine.

- Outre les réalisations précitées, il convient aussi de mentionner divers investissements dont la mise en œuvre est imminente, voire déjà en cours, soit :

• L'édification, sur le site de la Planchette, d'un bâtiment champêtre de convivialité pouvant recevoir près de 300 convives.

• La construction d'une rampe d'accès à la Trésorerie et la restructuration intérieure de ses locaux. Ces travaux résultent, d'une part, de l'obligation légale d'accessibilité des handicapés aux bâtiments publics, et, d'autre part, du regroupement récent dans notre immeuble communal des Trésoreries de Broons et de Caulnes.

• L'effacement des réseaux aériens, électrique et téléphonique, des rues de Lorraine et de Plumaugat.

• La rénovation des équipements de chauffage des écoles maternelle et élémentaire publiques.

• Le lancement d'un nouveau lotissement de 26 lots dénommé « Bellevue », au lieu-dit « les Grands Hauts », le long de l'ancienne RN 12, après une pause de quelques années jugée nécessaire à la suite de la raréfaction de la demande imputable à la crise économique et financière.

Pour être complet, il me reste à indiquer que le projet de construction à Broons, par le Conseil Général, d'un nouveau collège, évolue favorablement. Les étapes préalables à la réalisation des travaux, notamment au plan administratif et architectural, sont désormais bouclées. Le terrassement vient de débuter, pour une livraison à

intervenir avant la rentrée scolaire de septembre 2015. Avec d'autres communes pourvoyeuses d'élèves, la commune de Broons apportera sa juste contribution au financement des aménagements extérieurs à l'enceinte du futur collège.

L'énumération des principaux investissements réalisés ou en voie de réalisation est éloquent. Bien entendu, tous ces équipements ont un coût non négligeable mais supportable, car étalé sur plusieurs exercices budgétaires. En outre, ils sont financés largement par des ressources d'autofinancement, ce qui ne met pas en péril la situation financière de la commune.

Par ailleurs, chaque lecteur pourra remarquer qu'ils recouvrent pratiquement toute la gamme des aménagements publics, puisqu'ils touchent à la scolarité, aux activités périscolaires, à la voirie, à l'urbanisation, aux bâtiments administratifs, aux sports, aux loisirs, enfin aux réserves foncières.

L'action de vos élus et des agents municipaux ne se borne pourtant pas à la conception et à la concrétisation des projets d'investissements.

La gestion des affaires courantes, au service de nos concitoyens, les occupe aussi largement, même si ce travail quotidien, pourtant indispensable, n'attire pas spécialement l'attention.

Tout aussi utile pour la collectivité est l'engagement permanent des dirigeants et des bénévoles des diverses associations locales. Leur action persévérante est indispensable pour créer et maintenir des liens sociaux durables ainsi que pour agrémente la vie de tout un chacun.

Tous ces acteurs de terrain, chacun à leur place, ont donc droit à ma gratitude. C'est pourquoi, j'adresse mes remerciements à mes collègues du Conseil Municipal et du CCAS, à l'ensemble des agents communaux, aux dirigeants et adhérents des associations et, bien sûr, à tous nos partenaires administratifs et économiques.

Le Maire, Serge Rouxel

Le personnel communal, une équipe à votre service

■ Comme à chaque édition de ce bulletin, c'est au Directeur Général des Services de la Mairie qu'il revient de rédiger l'article présentant le personnel communal et les modifications intervenues depuis la précédente parution.

Le rôle des agents communaux est plus ou moins visible. Si chacun peut se rendre compte des activités du service technique, des agents d'accueil, d'état civil ou d'urbanisme de la Mairie, il est plus difficile d'appréhender le travail d'autres agents.

Au 1^{er} janvier 2013, les effectifs de la commune comptaient 34 agents, dont 1 placé en « disponibilité », qui représentent 25,93 équivalents temps plein.

Quelques changements, plus ou moins significatifs, sont intervenus depuis l'été 2011.

Chronologiquement, il y a eu d'abord le départ de Steven GERARD, apprenti au service technique (espaces verts) au terme de son contrat d'apprentissage à la fin de l'été 2011. Un nouvel apprenti, Jordan LEDIABAT, a été engagé en novembre 2012.



L'équipe du service technique

La commune ayant décidé de municipaliser l'activité des garderies associatives à compter de septembre 2012, une procédure de recrutement a été lancée pour engager la responsable de cette nouvelle structure. Manuela PICARD a été intégrée à notre effectif, dès le 1^{er} mai 2012, par voie de mutation depuis la communauté de communes Centre Armor Puissance 4.

S'en est suivie la procédure de transfert des salariés des associations

précédemment gestionnaires de la garderie des écoles (Amicale Laïque et OGEF St Joseph). Nadine BOURDIN, Delphine RENAULT, Myriam MIRIEL et Nicole RENAULT ont donc été embauchées. Afin de répondre aux normes d'encadrement, Elodie HAZARD et Pierrick JEANBLANC ont été recrutés pour compléter l'équipe de ce nouveau service. Un article spécifique revient d'ailleurs sur la création de l'accueil périscolaire.

Sabrina LECUYER, agent d'accueil à la Mairie a bénéficié, à partir du mois d'août 2012, d'un congé-maternité prolongé par un congé parental de quelques mois. Pour la remplacer, la commune a obtenu la mise à disposition de Pauline LEMOT-RENAULT, par le service des Missions Temporaires du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Ces recrutements n'ont pourtant pas été les derniers mouvements de personnel à intervenir. En effet, Philippe HERLET a demandé et obtenu sa mutation, à partir du mois de décembre 2012, vers la commune de Saint Evarzec (29). Bien que mis à disposition de la commune par le Centre Communal d'Action Sociale (qui possède son



L'équipe de l'accueil périscolaire

propre personnel) pour gérer le restaurant scolaire municipal, son départ a occasionné quelques changements au sein de ce service.

Eva-Birgitte LEGUSQUET qui avait demandé à être réintégrée à la suite de sa mise en disponibilité pour convenance personnelle, a été affectée aux services de l'Accueil Périscolaire et du Restaurant Scolaire depuis le 1^{er} septembre 2013. Est aussi affectée au Restaurant Scolaire une nouvelle apprentie, Charlie RESLOU, recrutée pour deux ans.

Il me faut aussi évoquer le départ de notre policier municipal, lequel ne fait plus partie des effectifs communaux depuis le 15 mars 2013.

Loin de nuire à la continuité et à la qualité du service public, tous ces changements dans les différentes équipes de la commune lui permettent de s'enrichir des connaissances ou de l'expérience des nouveaux arrivants. C'est d'ailleurs une occasion de réfléchir aux moyens d'améliorer le service rendu.

Cette amélioration est un principe que les différents agents appliquent au quotidien, grâce à une formation renforcée, à la communication dans les services et à l'échange d'information. Leur



L'équipe du restaurant scolaire

fonctionnement est évalué régulièrement et corrigé au besoin.

Après deux ans à leurs côtés, je sais que mes collègues ont à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes pour préserver et embellir votre cadre de vie ainsi que pour vous offrir des prestations de qualité et ce, malgré la charge de travail croissante à laquelle nous sommes confrontés.

Je profite donc de cet article pour les remercier chaleureusement de m'avoir permis de m'intégrer aussi facilement à l'équipe par leur soutien et leur travail au quotidien.

Kévin Le Provost, DGS



L'équipe administrative



Les ATSEM



Evolution des Finances Communales au cours de la période 2011-2012

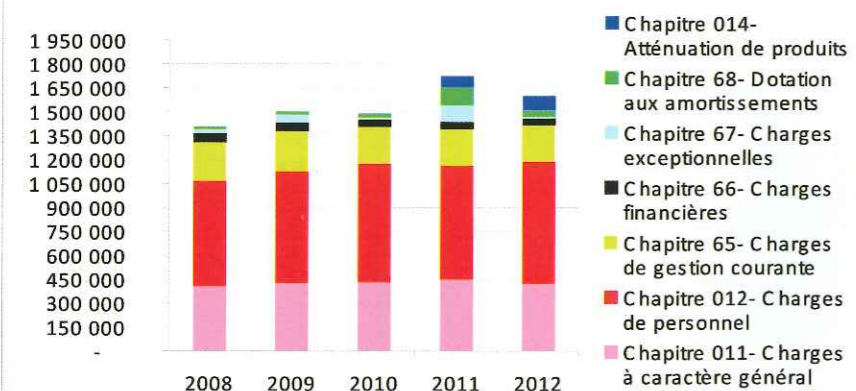
■ La présentation de la situation des finances communales repose :
- Tout d'abord, sur l'étude de l'évolution des comptes administratifs des années 2011 et 2012 assurant ainsi la jonction avec la rétrospective des finances communales figurant dans le précédent bulletin d'information.
Toutefois, comme en 2011, l'étude sera limitée à l'exécution du budget principal, en faisant abstraction des budgets annexes (eau/assainissement et lotissements).
- Ensuite, sur un commentaire succinct des caractéristiques du budget 2013.

I - Compte Administratif - Section de fonctionnement

1°) Evolution des dépenses

Leur présentation est identique à celle retenue dans le bulletin précité de 2011.

Tableau n°1 : Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement



	2008	2009	2010	2011	2012
Chapitre 011- Charges à caractère général	404 735,87	424 542,95	427 965,49	446 051,43	420 633,55
Chapitre 012- Charges de personnel	662 625,34	699 928,41	746 568,01	716 001,59	766 186,08
Chapitre 65- Charges de gestion courante	239 780,47	253 219,98	229 176,77	229 559,27	229 270,23
Chapitre 66- Charges financières	57 117,03	53 091,83	47 974,45	45 524,84	42 925,58
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	23 467,27	48 690,55	9 627,34	102 061,10	7 042,26
Chapitre 68- Dotation aux amortissements	16 853,17	21 245,97	26 625,00	112 509,48	42 626,30
Chapitre 014- Atténuation de produits	1 751,00	1 453,00	2 645,00	72 987,00	91 719,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 406 330,15	1 502 172,69	1 490 582,06	1 724 694,71	1 600 403,00

Le tableau annexe N°1 mentionne toujours, dans sa partie inférieure, les montants annuels des dépenses regroupées dans les différents chapitres et, dans sa partie supérieure, leur traduction graphique.

1-1 - Charges à caractère général

Sous cette appellation, figurent essentiellement :

- Les fournitures d'énergie, d'entretien, de voirie et de petit équipement, ainsi que les fournitures administratives et scolaires. A ces dépenses, s'ajoutent, depuis septembre 2012, diverses fournitures périscolaires du fait du transfert à la commune de la gestion des deux garderies associatives.
- Les dépenses de prestations de services en provenance des entreprises, les dépenses d'entretien et de réparation (terrains, bâtiments, voies et réseaux, matériels divers), les primes d'assurance.

• Les dépenses à caractère administratif.

• Les taxes foncières sur les biens immobiliers communaux.

Leur évolution, au cours des deux dernières années, traduit, par rapport à 2010, une augmentation modérée en 2011 suivie d'une légère baisse en 2012.

1-2 - Charges de personnel

Elles sont représentées par les salaires bruts ainsi que par les charges sociales incombant à l'employeur et constituent la principale catégorie des dépenses de fonctionnement.

Au titre des deux années étudiées, elles ont enregistré :

- une diminution de 4,09% en 2011 par rapport à 2010.
- une augmentation de 2,63% en 2012 par rapport à cette année de référence 2010.

La diminution, inhabituelle, constatée en 2011, est imputable essentiellement au changement de directeur général des services, au milieu de l'année, le nouveau, frais émoulu de l'université, occupant un grade et un échelon inférieurs à l'ancien. Cette diminution trouve aussi son origine dans l'arrêt de travail prolongé de deux agents municipaux. Ces événements exceptionnels masquent, en réalité, les augmentations habituelles imputables :

• Aux revalorisations indiciaires bénéficiant à tous les salariés et calculées par application d'un pourcentage unique de l'ordre de 1 à 2% par année.

• Aux revalorisations individuelles provenant des avancements de grade ou d'échelon, des modifications du régime indemnitaire, ainsi que de la hausse du taux des charges sociales.

Pourtant, l'augmentation observée en 2012 s'explique principalement par la création du service d'accueil périscolaire (7 agents, à temps non complet, recrutés entre le 1er juin 2012 et le 1er septembre 2012) et par les diverses revalorisations précitées.

Au 31 décembre 2012, l'effectif des agents s'élevait à 34 contre 27 au 31 décembre 2010. En réalité, compte tenu de ceux travaillant à temps partiel, il doit être ramené, en équivalents temps plein (ETP), à 25,93 contre 22,04.

Par service, il se répartit comme suit :

- Administration/Comptabilité : 5,80
- Technique : 9,27
- Police municipale : 1,00
- Ecoles et restaurant scolaire : 7,18
- Garderie Périscolaire : 2,68
- Total : 25,93 ETP

Les variations intervenues sur les 4 premiers services sont peu importantes. En revanche, la municipalisation de la garderie périscolaire a entraîné le recrutement de nouveaux agents soit 2,68 ETP.

Pour mémoire, l'accroissement constaté dans le précédent bulletin d'informations de 1,73 ETP, entre la fin de l'année 2010 et la fin de l'année 2006, s'expliquait essentiellement par le renforcement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, en raison de l'augmentation continue du nombre d'enfants à accueillir.

Pour affiner notre connaissance de l'évolution des charges de personnel, il convient aussi de retracer leur montant brut pour tenir compte des atténuations de charges comptabilisées dans les recettes de fonctionnement et provenant :

- De la facturation des prestations effectuées par le personnel du Service Technique en faveur,

principalement, du CCAS, et, accessoirement, de certaines collectivités publiques.

• Du transfert interne du coût de la mise à disposition totale ou partielle d'agents des services administratif et technique (deux E.T.P) au budget annexe « eau-assainissement ».

• Des indemnités perçues pour arrêts de maladie ou accident de travail.

Le tableau annexe N°2 retrace les charges de personnel des deux dernières années.

Son examen permet de mettre en évidence, par rapport à l'année de référence 2010, une diminution de 3,91% en 2011 et une augmentation de 0,46% en 2012, des charges nettes de personnel.

1-3 - Charges de gestion courante

Sous cet intitulé, sont regroupées les dépenses suivantes :

1-31 - Les participations obligatoires à certains organismes.

Peuvent être cités, à titre d'exemple :

• Le contingent du service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

• La contribution au titre du contrat d'association de l'école primaire Saint Joseph.

1-32 - Les subventions à diverses associations.

1-33 - Les indemnités des élus.

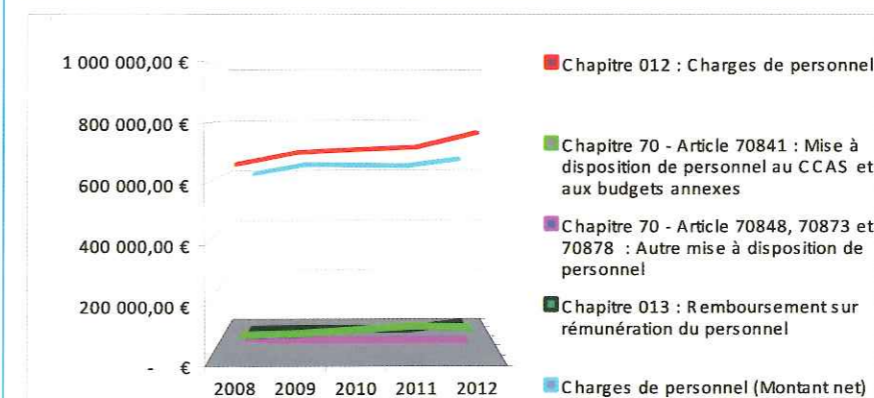
Globalement, ces charges n'ont guère bougé, par rapport à l'année 2010.

1-4 - charges financières

Elles sont constituées exclusivement par les intérêts sur les emprunts en cours, en diminution chaque année, puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé depuis 2002.

Tableau n°2 : Evolution des charges de personnel

	2008	2009	2010	2011	CA 2012
Chapitre 012 : Charges de personnel	662 625,34 €	699 928,41 €	746 568,01 €	716 001,59 €	766 186,08 €
Chapitre 70 - Article 70841 : Mise à disposition de personnel au CCAS et aux budgets annexes	53 512,47 €	58 998,01 €	79 692,11 €	84 733,44 €	79 903,45 €
Chapitre 70 - Article 70848, 70873 et 70878 : Autre mise à disposition de personnel	6 570,00 €	952,00 €	720,00 €	880,00 €	462,00 €
Chapitre 013 : Remboursement sur rémunération du personnel	8 399,92 €	10 873,91 €	12 867,34 €	8 206,13 €	35 347,34 €
7484 - Dotation forfaitaire de recensement (rémunération des agents recenseurs)			5 821,00 €		
Charges de personnel (Montant net)	694 232,96 €	629 104,49 €	647 467,56 €	622 182,02 €	650 473,29 €
Evolution	149,04	157,79	162,40	156,05	163,15



1-5 - Dotations aux amortissements

Ces charges aussi appelées « charges calculées », car ne se traduisant pas par un décaissement, résultent de la répartition sur plusieurs années (15 le plus souvent) du coût des subventions d'équipement versées, chaque année, au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) titulaire d'une délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la commune pour des travaux d'effacement de réseaux aériens électriques et téléphoniques.

D'une manière générale, leur augmentation continue provient de l'application de taux de dépréciation immobiliers (1/15e) à des cumuls de subventions d'équipement toujours plus élevés, du fait de la poursuite de notre politique d'enfouissement des câbles électriques et téléphoniques en agglomération.

Cependant, la progression spectaculaire constatée en 2011 ne s'explique pas par cette seule évolution. En effet, elle trouve aussi son origine dans une écriture budgétaire demandée par la Trésorerie pour amortir intégralement, avec

effet rétroactif, des frais d'études qui, jusqu'alors, ne faisaient pas l'objet d'un amortissement.

1-6 - Atténuation de produits

Cette dernière catégorie de dépenses s'est alourdie considérablement depuis 2011, avec l'apparition d'un nouvel article intitulé « prélèvement en faveur du fonds national de garantie individuelle de la ressource » (FNGIR), découlant de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Cette ponction est censée compenser l'avantage que certaines collectivités publiques, dont la nôtre, retirent de la réforme au détriment des autres.

2°) Evolution des recettes

Leur présentation chiffrée et graphique figure au tableau N° 3, sans changement par rapport à celle du bulletin communal de 2011.

2-1 - Produits des services et atténuations de charges

Ces deux chapitres regroupés sont constitués de diverses redevances de service public, notamment au titre du ramassage scolaire, de

la restauration scolaire et, depuis septembre 2012, de la garderie périscolaire. S'y ajoutent, les re-facturations déjà mentionnées au CCAS et aux budgets annexes pour mises à disposition de personnel communal, ou encore, les remboursements au titre d'indemnités diverses sur salaires.

2-2 - Impôts et taxes

Pour l'essentiel, ce chapitre se compose, depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010, du produit de quatre impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises).

En application de cette réforme fiscale, se greffent maintenant diverses ressources transférées (taxe additionnelle au foncier non bâti, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales).

Soulignons, à nouveau, que la commune ne perçoit plus ni taxe professionnelle ni aucune taxe de substitution auprès des entreprises implantées sur une partie de la zone d'activités du Pilaga et sur la totalité de la nouvelle zone d'activités du Chalet. Pour ces entreprises, l'imposition est désormais établie en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Duguesclin.

Les recettes fiscales baptisées « impôts et taxes » constituent la principale ressource pour faire face aux charges de fonctionnement de la commune.

Pour autant, depuis le début de l'actuelle mandature, en 2008, les taux des impôts communaux ont augmenté seulement de 1% en 2009 et 2012, à ne pas

confondre avec une augmentation de 1 point !

Fort heureusement, le produit des impôts locaux n'est pas tributaire du seul taux d'imposition. Il dépend aussi des bases d'imposition lesquelles sont en constante progression depuis de nombreuses années.

En effet, en ce qui concerne, notamment, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'accroissement annuel de la base d'imposition, pour un contribuable donné, résulte de l'application d'un coefficient forfaitaire fixé au niveau national par la Loi de Finances.

Par ailleurs, de nouvelles bases d'imposition apparaissent tous les ans, du fait de constructions neuves et d'extensions professionnelles ou privées.

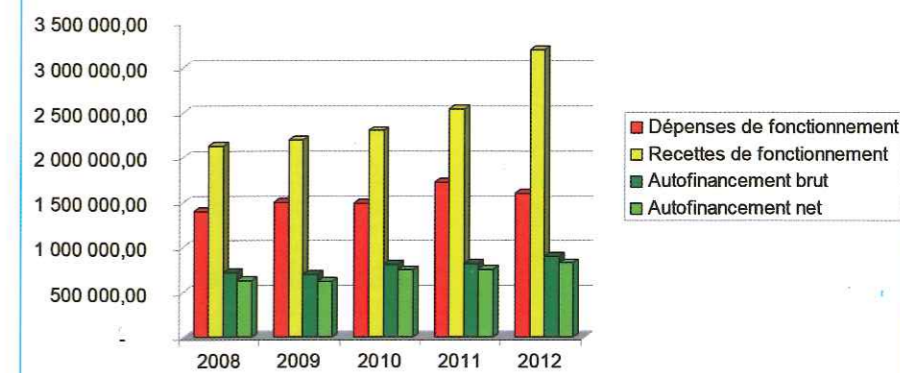
2-3 - Dotations - Participations

Sous cette appellation sont comptabilisées, presque exclusivement, les diverses ressources provenant des dotations et compensations versées par l'Etat.

Contrairement aux impôts locaux dont le taux est voté, chaque année, par le Conseil Municipal, le montant annuel des dotations et compensations est fixé unilatéralement par l'Etat.

Compte tenu des contraintes budgétaires nationales, le gouvernement a annoncé au Comité des Finances Locales, le 25 juin dernier, sa volonté de diminuer les dotations aux collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) de 1,5 milliard d'euros en 2014 et du même montant en 2015. Il vient, le 24 septembre 2013, en lui présentant le projet de loi de finances pour 2014, de confirmer l'application du coup de rabot sur les collectivités locales, lequel se traduirait par une baisse

Tableau n° 4 : Budget principal
Evolution des résultats du budget de fonctionnement



de 3,3%, voire plus, de la dotation globale de fonctionnement. Bien entendu, à ces annonces, ledit comité a fait état de sa vive préoccupation...Ainsi, son président fait remarquer que ce choc va être d'autant plus rude que les collectivités font face à de nouvelles dépenses obligatoires. Parmi elles, il cite la hausse des cotisations des employeurs pour la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C, le relèvement du taux de la TVA. Nul doute que la période de vaches maigres qui va s'ouvrir ne facilitera pas le bouclage des budgets à venir des communes et des autres collectivités territoriales. Quoiqu'il en soit, les diverses dotations de l'Etat représentent toujours, après les impôts et taxes locaux, notre deuxième catégorie de ressources de fonctionnement.

2-4 - Produits de gestion courante

D'importance marginale par rapport aux ressources précédentes, ces produits comprennent, principalement, les revenus des immeubles communaux et, accessoirement, les excédents du budget annexe du camping. A titre exceptionnel, ils ont été lar-

gement gonflés en 2012, par le rattachement au budget principal, à la demande de la Trésorerie, de l'excédent provisoire apparaissant, fin 2011, au budget annexe du lotissement du Lattay, avant la comptabilisation des travaux de voirie définitive en 2012 et 2013.

3°) Evolution des résultats

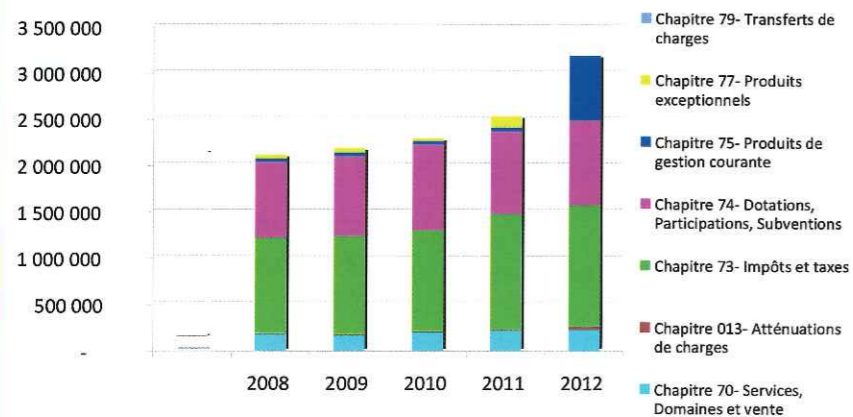
Le tableau annexe N° 4 met en évidence cette évolution en rapprochant pour la période considérée les dépenses et les recettes de fonctionnement, et en faisant apparaître l'excédent de chaque exercice appelé également « autofinancement brut ».

L'« autofinancement net » est obtenu en déduisant de l'autofinancement brut le remboursement en capital sur les emprunts en cours.

Nous constatons que l'autofinancement brut moyen des deux dernières années, amputé de l'ajout artificiel en 2012, même s'il est justifié budgétairement, de l'excédent provisoire du budget du lotissement du Lattay, s'établit à 880 930,00 € contre 774 015,00 € pour les quatre années précédentes.

Pour les mêmes années de comparaison, l'autofinancement net moyen s'élève respectivement à 813 270 € contre 697 320 €.

Tableau n° 3 : Répartition et évolution des recettes de fonctionnement



Rapprochés des recettes moyennes de fonctionnement, l'autofinancement brut et l'autofinancement net de la période 2011-2012 représentent une incidence de 35,34% et de 32,63%, pratique-ment identique à celle constatée pour la période antérieure 2007-2010, soit 35,13% et 31,65%.

Rappelons tout de même que pour la période de référence 2001-2006, l'incidence se situait seulement à 30% et à 26%.

Ces pourcentages qui constituent autant d'indicateurs de la santé financière de la commune, se sont stabilisés à un niveau correct.

Pour autant, une fois de plus, il convient de se référer à ce que j'écrivais dans les bulletins de 2007 et de 2011, « *la surveillance attentive de l'évolution de ces ressources d'autofinancement ne doit pas se relâcher car leur niveau conditionne directement celui des dépenses d'investissement que la commune peut raisonnablement engager* ».

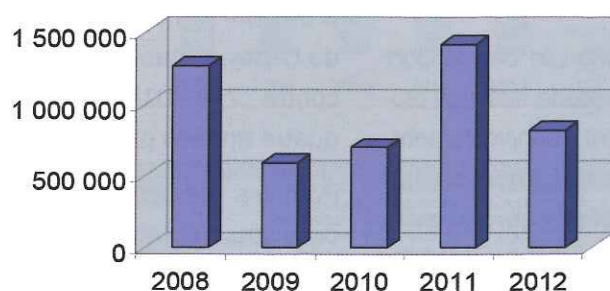
L'examen des investissements réalisés, au cours des deux dernières années, va nous éclairer, à ce sujet.

II - Compte Administratif-Section d'investissement

1°) Evolution des dépenses

Le tableau annexe N°5 retrace cette évolution, par année budgétaire.

Tableau n° 5 : Investissements réalisés de 2008 à 2012



Pour la période 2011-2012, le montant cumulé des dépenses réalisées, au titre des opérations d'investissement individualisées, s'est élevé à 2 235 150 €.

Leur large évocation dans l'article intitulé « Le mot du Maire », en préface du présent bulletin communal, me dispense d'y revenir.

2°) Evolution des recettes

A concurrence de plus de 75% de leur montant, les recettes d'investissement sont constituées par les excédents de fonctionnement capitalisés, complétés de l'amortissement des subventions d'équipement et du produit de la vente d'une maison rue de Launay.

Le reste des recettes d'investissement se répartit, par ordre décroissant, entre les subventions publiques, le fonds de compensation de TVA (FCTVA) et un concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales, pour la construction de la garderie périscolaire, sous la forme d'un prêt sans intérêt de 50 000 euros qui vient compléter une subvention d'équipement d'un montant identique.

S'agissant des investissements comptabilisés dans le budget général, au titre des deux dernières années, aucun nouvel emprunt notable n'a, en réalité, été contracté pour leur financement. Celui-ci repose essentiellement

sur l'emploi de nos excédents de fonctionnement.

3°) Evolution de l'endettement communal

Au 31 décembre 2012, le capital restant dû sur quatre emprunts en cours s'élève à 980.100 euros.

Par le jeu des remboursements annuels et en l'absence de nouveaux emprunts, la commune a vu, depuis 2002, son endettement diminuer d'année en année.

Aux emprunts, on peut rattacher les garanties sur emprunts données antérieurement par la commune en faveur des HLM du Chalet et de la rue du Levant, du Foyer de Vie des Rainettes ainsi que de l'école Saint Joseph et du pôle de formation de la ville Davy (Broons- Quessoy).

III - Ratios d'équilibre financier

L'analyse des finances de la commune peut être illustrée à l'aide d'une batterie de quatre ratios.

Dans le tableau annexe N°6 apparaissent :

- Le ratio dettes sur recettes de fonctionnement.

Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement. Au-delà d'un coefficient de 1,50, l'endettement est jugé élevé.

- Le ratio dettes sur capacité d'autofinancement brute (C.A.F).

Ce ratio mesure également la solvabilité de la commune par référence à son excédent de fonctionnement. Au-delà d'un coefficient de 10, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible.

Tableau n° 6 :

	2008	2009	2010	2011	2012
Encours sur emprunts	1 205 828	1 129 407	1 065 420	999 043	930 100
Recettes de fonctionnement	2 126 038	2 199 652	2 303 800	2 546 815	3 201 615
Ratio : Encours / Rec. de Fonct.	0,57	0,51	0,46	0,39	0,29
Seuil d'alerte	1,50				
Encours sur emprunts	1 205 828	1 129 407	1 065 420	999 043	930 100
Capacité d'Autofinancement Brute	719 707	697 479	813 218	822 120	1 601 212
Ratio : Encours / CAF Brute	1,68	1,62	1,31	1,22	0,58
Seuil d'alerte	10				
Charges de personnel (012)	662 625	699 928	746 568	716 002	766 186
Participations et contingents (articles 655)	120 254	141 666	122 592	122 716	123 368
Intérêts (6611)	57 117	53 092	47 975	45 525	42 926
Cumul (Personnel + Participations + Intérêts)	831 686	883 812	904 288	884 242	932 480
Recettes de fonctionnement	2 126 038	2 199 652	2 303 800	2 546 815	3 201 615
Ratio de rigidité structurelle	0,39	0,40	0,39	0,35	0,29
Seuil d'alerte	0,50				
Dépenses de fonctionnement	1 406 330	1 502 173	1 490 582	1 724 695	1 600 403
Remboursement du capital	85 449	76 421	63 986	66 378	68 943
Cumul dépenses	1 491 779	1 578 594	1 554 568	1 791 073	1 669 346
Recettes de fonctionnement	2 126 038	2 199 652	2 303 800	2 546 815	3 201 615
Ratio de formation de la CAF nette	0,70	0,72	0,67	0,70	0,52
Seuil d'alerte	1				

- Le ratio de rigidité des charges structurelles.

Un ratio supérieur à 0,50 indique que la commune ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement.

- Le ratio de formation de la capacité d'autofinancement net.

Un ratio supérieur à 1 signifie que la commune ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de sa dette.

L'examen des quatre ratios précédents montre qu'ils se situent tous largement en deçà des seuils d'alerte, ce qui traduit une structure équilibrée de nos finances communales.

IV - Examen succinct du budget primitif 2013

Le budget de fonctionnement 2013 de la commune a été établi sans augmentation des taux d'imposition.

Globalement, les recettes de fonctionnement anticipées pour 2013 sont sensiblement identiques à celles réalisées en 2012, si on

fait abstraction de l'excédent provisoire du lotissement du Lattay déjà cité. Toutefois, elles sont renforcées de l'excédent de fonctionnement reporté en provenance de l'année 2012, à hauteur de 1 044 730 euros. En revanche, les dépenses de fonctionnement sont censées s'alourdir quelque peu.

En conséquence de ces évolutions prévisionnelles, le fonctionnement de l'exercice 2013 devrait générer un excédent de l'ordre de 700 000 euros, auquel il convient d'incorporer l'excédent reporté déjà mentionné, pour une utilisation intégrale à l'autofinancement notable d'un ambitieux programme d'investissements.

Effectivement, le budget d'investissement 2013 avec un montant de 3 000 000 euros est le plus élevé de la mandature qui s'achève, observation faite que tous les projets budgétés seront, pour l'essentiel, ou bien réalisés, ou en cours de réalisation, y compris le nouveau lotissement « Bellevue » qui est comptabilisé dans un budget annexe.

V - Conclusion

Nous avons vu, au cours de notre examen rétrospectif du fonctionnement communal des deux dernières années, que nos excédents de gestion s'étaient encore accrus, par rapport à ceux des quatre années précédentes, eux même en augmentation sensible sur la période antérieure de référence.

Dans l'article du bulletin communal de 2011 consacré à l'évolution des finances communales au cours de la période 2007-2010, je terminais ma conclusion en écrivant :

« Toutefois, les ressources d'autofinancement ainsi générées n'ont pas été thésaurisées.

Bien au contraire, elles ont été remises en jeu systématiquement pour financer de nombreux investissements structurants, dans des domaines variés, au bénéfice de Broons et de ses habitants.

Dans les trois années qui restent à courir au titre de la présente mandature, nous poursuivrons nos efforts d'équipement, dans le respect des équilibres financiers raisonnables. »

Cet engagement paraît avoir été tenu.

Le Maire, Serge Rouxel



projetés, le Conseil Municipal s'est préoccupé d'étendre leur vocation périscolaire à des activités scolaires et extra scolaires.

Ainsi, la salle de motricité a été conçue comme un lieu polyvalent suffisamment dimensionné pour recevoir, par exemple, une classe élémentaire dans le cadre d'une activité de gymnastique s'accommodant d'une surface au sol réduite, ou encore, une ou plusieurs classes de maternelle pour un spectacle. Par ailleurs, il a été envisagé que les enseignants puissent organiser des activités ludiques favorisant la motricité et l'éveil corporel, dans cet espace aux dimensions et aux normes adaptées à la petite enfance.

Dans le prolongement de cet élargissement d'utilisation, le nouveau bâtiment, dans son intégralité, a été mis à la disposition du Centre de Loisirs Intercommunal (C.L.I), au lieu, précédemment, de l'école élémentaire, pour l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement, pendant les vacances d'été.

Tout le monde aura donc bien compris que ce nouvel espace communal doit être apte à répondre aux besoins de tous les utilisateurs potentiels et sur tous les temps de présence des enfants (scolaire, périscolaire, mercredi, petites et grandes vacances).

II - Le fonctionnement de la garderie périscolaire

Depuis le 4 septembre 2012, cette nouvelle construction abrite la garderie désormais municipalisée, accessible aux élèves des écoles primaires publiques et privées de la commune. Elle est ouverte tous les jours d'école, soit approximativement 140 jours par an, de 7h15 à 8h45 le matin et de 16h45 à 18h45 le soir.

La commune a voulu proposer aux familles un service de qualité répondant à leurs attentes. Celui-



Façade arrière de l'accueil périscolaire

ci repose donc nécessairement sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs qualifiés, c'est pourquoi elle a veillé à ce que l'équipe encadrante dispose des diplômes préconisés pour l'encadrement des enfants dans un accueil périscolaire.

La mise en place de ce nouveau service municipal a nécessité le recrutement à temps non complet de la responsable, Mme Manuela PICARD et de 8 agents en provenance, des deux associations assurant antérieurement la gestion des garderies et, accessoirement, de l'extérieur. Mme PICARD est titulaire du Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education et de la Jeunesse Populaire (BEATEP) et les agents exerçant les fonctions d'animateurs possèdent, pour la plupart, le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Ainsi, la qualification du personnel et le taux d'encadrement répondent aux normes réglementaires visant les accueils de loisirs périscolaires, ce qui permet à la commune d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

III - Les actions réalisées

L'accueil périscolaire est un lieu d'apprentissage de la vie en société où les enfants construisent le « vivre ensemble » et apprennent

leurs droits et leurs devoirs. C'est un lieu d'écoute, de rencontre, de pratique d'activités et de repos.

Les actions menées dans le cadre de ce service s'articulent autour du projet éducatif, validé en amont par les conseillers municipaux, qui s'appuie sur des objectifs déterminés par les élus et mis en œuvre par l'équipe d'animation.

Diverses animations sont ainsi proposées. Adaptées au rythme soutenu de la journée d'école et aux courts créneaux horaires dont disposent les enfants, elles sont conçues comme des projets se déroulant tout au long de l'année.

En plus de ces activités spécifiques et d'autres de détente ou sportives, un partenariat a été réalisé avec la Médiathèque intercommunale, grâce auquel les enfants ont pu découvrir des contes et des histoires, lus par sa responsable. Ces séances thématiques organisées une fois par mois semblent d'ailleurs très appréciées (aussi bien des enfants que de leurs parents) !

Enfin, dans le cadre du projet Ecolo'gestes, 5 enfants de l'accueil périscolaire ont participé à la fabrication d'un jeu sur le thème des cycles et des saisons. Ce projet qui s'est déroulé tout au long de l'année, en partenariat avec Bretagne vivante, une association de protection de la nature, et la Direction Départementale de la Cohésion

Sociale a connu son point d'orgue lors de la présentation, par chaque accueil périscolaire y ayant pris part, du jeu fabriqué par les enfants, début juin. Subventionné par la CAF, il a été apprécié par les enfants qui y ont participé.

IV - La fréquentation

Sur la période de septembre à décembre 2012, l'équipe a accueilli, en moyenne, 19 enfants de maternelle et 34 d'élémentaire chaque matin, 47 de maternelle et 62 d'élémentaire le soir. Globalement, 53 enfants ont donc fréquenté l'accueil chaque matin et 109 chaque soir.

Au total, en 2012, 8 915 heures ont été facturées, dont 40,59 % pour des enfants de maternelle et 59,41 % pour d'élémentaire, sachant que les effectifs sont composés à 77,20 % d'élèves de l'école Louise Briand et à 22,80 % d'élèves de l'école Saint Joseph.

V - L'analyse financière

Même si les dépenses et les recettes des services périscolaires sont intégrées au budget général, la commune s'efforce d'analyser, aussi bien pour l'Accueil Périscolaire que pour le Restaurant Scolaire, le coût du service. Aussi étudie-t-elle finement, à chaque fin d'exercice comptable, leur situation financière et l'évolution des charges et des recettes.

Sur un plan strictement budgétaire, c'est peu de dire que l'accueil périscolaire ne constitue pas un centre de profit pour la commune... Pour autant, le Conseil Municipal, dans un souci de solidarité avec les familles, a décidé de limiter leur contribution financière, en assumant un coût résiduel non négligeable de fonctionnement.

Au titre des 4 premiers mois de fonctionnement, les recettes se sont élevées à 19 100 € environ (dont 16 500 € de participations des familles et 2 600 de prestations de la Caisse d'Allocations

Familiales) et les dépenses à 48 500 € environ, dont 92 % sont représentées par les charges de personnel.

La différence entre les charges et les produits fait apparaître le « déficit » du service pris en charge par le budget général de la commune qui aura été de 29 400 € environ. Ainsi, les familles ont participé à hauteur de 34 % du coût de revient, la CAF à hauteur de 5,4 % et la collectivité à hauteur de 60,6 %.

Initialement fixés à 0,90 € par demi-heure pour les enfants broonnais et à 1,00 € pour les enfants ne résidant pas sur la commune, les tarifs de l'Accueil Périscolaire ont été revus en juin 2013. Une nouvelle tarification établie en fonction des revenus du foyer a été mise en place à la demande de la CAF.

En effet, celle-ci insiste particulièrement sur l'engagement des communes à rendre les structures de garde d'enfants financièrement accessibles à tous. Aussi, elle conditionne sa participation au financement du service à la mise en place d'une tarification modulée en fonction du Quotient Familial du foyer (QF dont les modalités de calcul sont déterminées par la CAF). Afin de ne pas aggraver le « déficit » mentionné ci-dessus et l'aide financière de la CAF devant être substantielle (environ 18 000 € en 2013), il a été jugé opportun de modifier les modalités de tarification.

La fixation des tarifs étant encadrée par la CAF avec un plancher préconisé de 0,75 € et un plafond fixé à 2 €, la commune a choisi de retenir les tranches suivantes :

QF	Tarif horaire
< 512	0,75 €
Entre 512 et 607	1,15 €
Entre 608 et 677	1,40 €
Entre 678 et 1138	1,80 €
> 1139	2 €

VI - Conclusion

Le bâtiment périscolaire polyvalent présente une dimension structurante, non seulement pour la commune, mais aussi pour tout le territoire intercommunal. Sa construction et la création d'un service municipal d'accueil périscolaire constituent une opération importante pour l'accompagnement des parents de nos jeunes élèves sur tous les temps périscolaires.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

I - L'organisation

Comme cela a été évoqué dans l'article sur le personnel communal, Philippe HERLET, ancien gestionnaire du restaurant scolaire, a été muté à Saint Evarzec à la fin de l'année 2012. Ce départ a été l'occasion de réfléchir à l'opportunité d'une réorganisation de la structure, en vue de l'amélioration du service rendu.

Finalement, les responsabilités qui lui étaient confiées ont été réparties entre Emilie PERROT (gestion de la cuisine), Manuela PICARD (facturation aux familles), Gilles HAGUET (maintenance des machines) et le D.G.S. (supervision du service, gestion du personnel, du budget et des investissements).

En plus de ces changements, la commune, après avoir mis en place un règlement intérieur propre au service, a renforcé l'équipe d'encadrement du restaurant scolaire en affectant 2 agents au respect de la discipline sur le temps du repas.

La nouvelle distribution des tâches a permis de structurer davantage le fonctionnement du restaurant scolaire et de renforcer la cohésion de l'équipe et des agents municipaux en charge de l'encadrement sur le temps du midi. Plusieurs d'entre eux ont participé à une formation sur « l'accompagnement de l'enfant sur le temps du repas » et sur « la préparation des menus ».

II - La fréquentation

Depuis le passage en double service réalisé en 2009, l'effectif accueilli au restaurant scolaire a continué de progresser, passant de 254 en octobre 2009 à 276 en moyenne sur 2013 (période de janvier à juillet), avec des pics pouvant aller jusqu'à 309 enfants, ce qui représente une augmentation moyenne de 8,7 % par rapport à 2009.

Au total, pour la période de janvier à juillet, ce sont 23 672 repas qui ont été servis aux élèves des écoles primaires publique et privée de la commune, dont 37,4 % à destination des maternelles et 62,6 % à destination des élémentaires, sachant que les effectifs sont composés à 72,02 % d'élèves de l'école Louise Briand et à 27,98 % d'élèves de l'école Saint Joseph.

III - L'analyse financière du service

Au titre de 2012, les dépenses se sont élevées à environ 154 400 €, dont 62 % sont représentés par les charges de personnel et 34 % par l'achat de produits d'alimentation.

Les recettes, constituées par la participation des familles, ont atteint environ 128 400 €, ce qui couvre 83 % des dépenses, faisant donc apparaître un déficit de 26 000 € qui a été comblé par le budget général de la commune.

Pour que la collectivité ne supporte pas une part trop importante du coût de ce service public facultatif, les tarifs sont révisés régulièrement. A titre indicatif, sur la période 2007-2013, ils ont évolué de 1,6 % par an pour les enfants domiciliés à Broons et de 1,7% pour les autres.

IV - Les investissements

En 2013, la commune a remplacé ou acquis plusieurs appareils pour le restaurant scolaire, répondant ainsi à trois objectifs :



Vue du projet d'extension

- renouveler le matériel vieillissant ;
- faciliter le travail des agents et améliorer le service rendu ;
- répondre aux préconisations de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Ces achats, réalisés en fonction des besoins, donnent davantage de souplesse aux agents. Néanmoins, le temps dont dispose le service pour permettre à environ 300 enfants de déjeuner chaque midi, reste assez limité. En conséquence, il peut arriver que les conditions du repas ne soient pas optimales, en raison du fort taux de fréquentation, lors de l'arrivée des enfants de l'élémentaire (alors que ceux de la maternelle sont toujours présents) et du bruit en découlant.

Comme cela été rappelé précédemment, le projet de construc-



Vue du projet d'extension



tion de l'accueil périscolaire prévoyait, initialement, l'extension du restaurant. Il s'agissait de construire une salle de restauration réservée aux maternelles afin de limiter le nombre d'enfants accueillis simultanément, et de revoir l'organisation de la plonge en l'agrandissant.

Cette extension avait un coût conséquent, d'environ 630 000 € TTC, qui aurait eu un impact budgétaire certain. La mise en place du double service a résolu le problème pour un temps. Néanmoins, aujourd'hui, les effectifs ont encore progressé d'environ 25 enfants en moyenne, ce qui implique une gestion quotidienne plus délicate, aussi bien en termes de temps que de matériel.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes à l'école primaire devait normalement s'appliquer à compter de la rentrée 2013. Toutefois, les collectivités territoriales concernées (communes ou communautés de communes) pouvaient demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014. A l'exception de 18 d'entre-elles, les communes du département, dont la nôtre, ont choisi le report à la rentrée 2014.

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine, durant 36 semaines ;
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, au maximum de 5h30 et la demi-journée au maximum de 3h30 ;
- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

L'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées, en moyenne de 45 minutes par rapport à la durée actuelle. Certains de ces principes généraux pourront faire l'objet de dérogations, sous condition de présenter un Projet Educatif Territorial (PEdT) ayant des particularités justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes. Ces dérogations pourront consister, notamment, dans l'allongement de la journée ou de la demi-journée d'enseignement, au-delà des maxima prévus.

Par ailleurs, des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire (en remplacement de l'aide personnalisée). Ces activités seront organisées par les enseignants et se dérouleront en groupe restreint d'élèves.

Les nouveaux rythmes scolaires devront permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeureront pris en charge, au minimum jusqu'à l'heure actuelle de la fin de classe, soit 16h30, si leurs parents le souhaitent.

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire implique pour les communes de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine.

S'agissant de la commune de Broons, en l'état actuel de nos informations, la réforme ne devrait s'appliquer, au moins à la prochaine rentrée scolaire, qu'aux seules écoles publiques. Environ 280 enfants (100 élèves de maternelle et 180 élèves d'élémentaire) seront concernés.

D'ores et déjà, une concertation avec les différents partenaires (parents d'élèves, services de l'Education Nationale, enseignants, intercommunalité, associations) est lancée afin de déterminer le contenu et l'organisation des activités pédagogiques à mettre en place.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Broons compte cinq établissements scolaires : l'école primaire publique Louise Briand, l'école primaire privée St Joseph, le collège public Jean Monnet, le collège privé Notre Dame et le lycée privé Sainte Marie.

La commune doit gérer le fonc-

tionnement des écoles primaires publiques, et participer à celui des écoles primaires privées. Ainsi, pour ce qui concerne l'école maternelle Louise Briand, elle met 4 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à disposition des enseignants pour les assister dans leur travail quotidien et pour entretenir les locaux.

A l'école élémentaire Louise Briand, la collectivité prend en charge l'entretien des locaux réalisés par un agent de la commune.

A chaque période de vacances, les services techniques interviennent pour effectuer de menues réparations ou des travaux plus importants comme repeindre les salles de classe ou changer les clôtures.

Pour l'année 2012, la commune a financé les écoles publiques à hauteur de 163 000 € (dont 116 500 € pour l'école maternelle et 46 500 € pour l'école élémentaire), et sa participation au fonctionnement de l'école privée Saint Joseph s'est élevée à 67 600 €. Au total, les dépenses liées directement à la scolarité dans le primaire ont donc été de 230 600 €, avec un coût moyen par enfant de 570 € (1 142 € pour les maternelles et 248 € pour les élémentaires).

Si l'on additionne ce montant cumulé avec le déficit résiduel du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire, ce sont environ 286 000 € qui ont été dépensés pour la scolarité des enfants du primaire de Broons, soit près de 18 % des charges de fonctionnement (1 600 000 €) du budget général.

La voirie communale

Depuis 2001, la commune s'est impliquée dans la lutte contre l'insécurité routière. Elle mène donc une politique de sécurisation des différents usages des voies publiques.

La précédente édition de ce bulletin faisait mention d'une étude réalisée en automne 2009 ayant permis d'analyser le trafic des véhicules dans le bourg. Les conclusions remises par le prestataire contenaient un certain nombre de préconisations générales et avaient d'ailleurs été suivies d'effet (création de zones 30, renouvellement des marquages au sol et redéfinition du débouché de la rue du Belloir sur la rue de la Barrière).

I - Réaménagement de la rue de la Croix Plate

Restaient néanmoins d'autres points de vigilance, et notamment la rue de la Croix Plate. La commune a suivi les recommandations de l'étude précitée, à savoir :

- démolition de la maison dite « Bizeul » pour sécuriser le carrefour ;
- limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la zone ;
- création de trottoirs adaptés aux déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite (en fonction des contraintes du terrain) ;



Avant travaux

- création de 4 places de stationnement supplémentaires.

Finalement, les travaux d'urbanisme de la rue de la Croix Plate devraient aboutir à un compromis équilibré en faveur des différents usagers des espaces publics, en sécurisant les déplacements des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite, mais aussi le trafic routier, en améliorant sa fluidité.

Le coût de ce chantier s'élève à environ 350 000 € TTC. Avant les congés d'été, l'entreprise chargée des travaux a remplacé, intégralement, le réseau d'eaux pluviales de la rue de la Croix Plate et d'une partie de la rue de Brondineuf, jusqu'à la rue des Portes Mares. Après la pause estivale, les travaux ont repris début septembre, par le désamiantage et



Avancement courant novembre

la démolition de la maison dite « Bizeul ». Ils s'achèvent actuellement avec la réfection de la chaussée et le réaménagement des espaces publics.

II - Réaménagement du parking de la Gare

Réclamés depuis plusieurs années par ses utilisateurs, le réaménagement et l'agrandissement du parking de la Gare étaient



Avant travaux



Avant travaux



devenus nécessaires. En effet, de plus en plus encombré depuis 2008, ce parking était désormais sous dimensionné et 25 voitures s'y garaient difficilement.

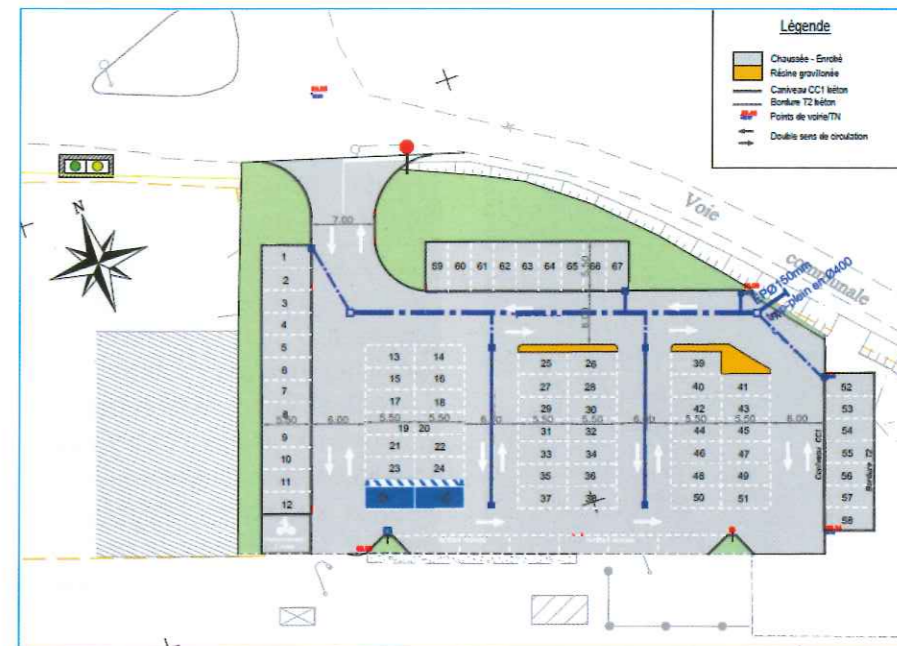
Avant les travaux, ce site accueillait à la fois les usagers du rail, ceux du service d'enlèvement des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que certains véhicules lourds de la Coopérative de Broons. Un problème de sécurité se posait donc.

Au terme d'un parcours administratif laborieux, une convention signée avec Réseau Ferré de France, mettant à notre disposition le terrain voisin du parking existant, a permis d'agrandir la surface réservée au stationnement.

Les conteneurs de Tri Sélectif et à ordures ménagères ainsi que l'accès aux entrepôts de la Coopérative ayant été déplacés, les usagers du train peuvent désormais y accéder en toute sécurité.

En réalisant ces travaux, la commune a créé 32 places de stationnement supplémentaires (pour un total de 67 places) et a ainsi contribué à faciliter l'accès au réseau ferroviaire des habitants du canton et des communes limitrophes.

Il convient de souligner que la Région Bretagne, responsable de l'organisation du Train Express Régional, a participé au financement de cet investissement (à hauteur de 20% de la dépense totale HT)



Le parking après les travaux.

et a pris en charge une partie de la clôture. En outre, elle a aussi remplacé les deux anciens abris,

ce qui contribue au confort des usagers.

De même, la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin, ayant admis que notre halte ferroviaire présentait un intérêt communautaire, a accepté de participer au financement de l'opération à hauteur de 15 000 €.

Le coût de ce chantier s'élève à environ 140 000 € TTC qui ont été, pour l'essentiel, autofinancés par la Commune. La mise en service de cette nouvelle aire de stationnement est intervenue depuis le début septembre 2013.

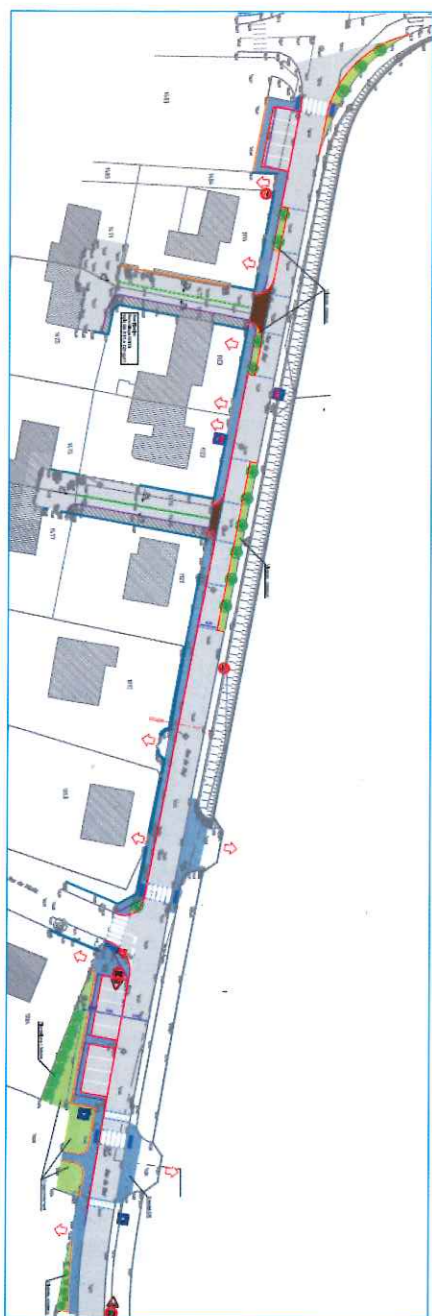


AVANT intervention de la Région



APRÈS intervention de la Région

III - Réfection de la rue du Fief



ainsi que d'adduction en eau potable.

C'est donc à elle de réaliser l'entretien des réseaux qui passent sous la chaussée, mais aussi, au besoin, leur réfection complète.

C'est ainsi qu'en 2012, elle a été contrainte de renouveler un tronçon de 300 mètres linéaires de la canalisation d'eau potable de la rue du Fief, qui cassait et fuyait de manière récurrente. Ces travaux, conjugués avec l'effacement des réseaux électriques, ont rendu nécessaire la réfection de la chaussée, d'autant plus que le passage fréquent de véhicules à fort tonnage l'avait déjà dégradée sérieusement. Après avoir contrôlé les canalisations restantes (eaux usées et eaux pluviales), la commune a donc lancé une consultation pour ce chantier.

Le plan a été élaboré en concertation avec les riverains, et c'est en accord avec eux qu'un double système de réduction de la vitesse a été prévu, comme figuré sur le plan ci-contre (visible en grand format à la Mairie).

IV - Effacements de réseaux aériens

En plus de l'entretien des canalisations précitées, c'est encore à la commune qu'il incombe de procéder à l'effacement de ces réseaux, électriques et téléphoniques.

Plusieurs chantiers ont ainsi été réalisés depuis juin 2011, et notamment les effacements des réseaux de la rue de la Gare et de la rue du Fief, ce qui a permis de supprimer nombre de poteaux en béton, d'améliorer l'efficacité de l'éclairage public et de réduire, au passage, la pollution visuelle qu'ils représentaient avec leurs câbles.

Outre l'embellissement de la ville, la commune a aussi réduit la pollution lumineuse de son réseau d'éclairage en supprimant, entre 2011 et 2013, l'intégralité des foyers dits « ballons fluorescents »

Même si c'est la partie la plus visible des travaux, la gestion de la voirie communale ne consiste pas qu'à aménager ou réaménager des portions de rues ou des parkings. C'est aussi gérer le patrimoine – plus ou moins visible – qui se trouve au dessus de nos têtes ou sous nos pieds.

Lors de la création de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin, la commune avait choisi de rester compétente en matière d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées



AVANT travaux



APRÈS Travaux



AVANT travaux



APRÈS Travaux

qui subsistaient sur son territoire et dont la commercialisation est désormais interdite.

Reste désormais, dès le début de l'année 2014, à exécuter l'effacement des réseaux des rues de Lorraine et de Plumaugat.



Rue Typhaine de Raguanel



▲ Lotissement de Pédenuët ▼

V - Voirie définitive des lotissements

Les travaux de voirie ont aussi concerné la troisième et dernière phase du réaménagement de la rue Typhaine de Raguanel ainsi que les lotissements de Pédenuët et du Lattay.

Après quelques mois de retard imputables à un problème de livraison des bordures en granit, les travaux du Lattay sont désormais achevés. Les espaces verts sont également en voie d'achèvement avec la mise en place récente des plantations.

Avec ces derniers chantiers, c'est désormais l'ensemble des lotissements viabilisés depuis 2001 qui bénéficie de sa voirie définitive.

VI - Gestion quotidienne

L'entretien des voies (désherbage, suppression des nids de poules, mise en place de signalétique, curage du réseau d'assainissement, ramassage des feuilles etc.)



demande un travail constant du service technique, qui s'en acquitte de son mieux tout au long de l'année.

Lors des épisodes neigeux, comme au début de 2013, les agents s'efforcent de déneiger les accès aux différents services publics et les principales voies de circulation, le plus rapidement possible, pour limiter la gêne des habitants.

De même, le service technique s'emploie, tout au long de l'année,

à budget constant depuis 2008, à embellir votre cadre de vie. Pour preuve, le fleurissement de la commune est régulièrement primé dans les concours du Pays de Dinan ou du Département. Cette année encore, les jardiniers municipaux, ainsi que l'ensemble du service technique, ont été récompensés de leurs efforts par l'attribution du 1^{er} prix du concours du Pays de Dinan et du 2nd prix de celui du Département.



Lotissement du Lattay



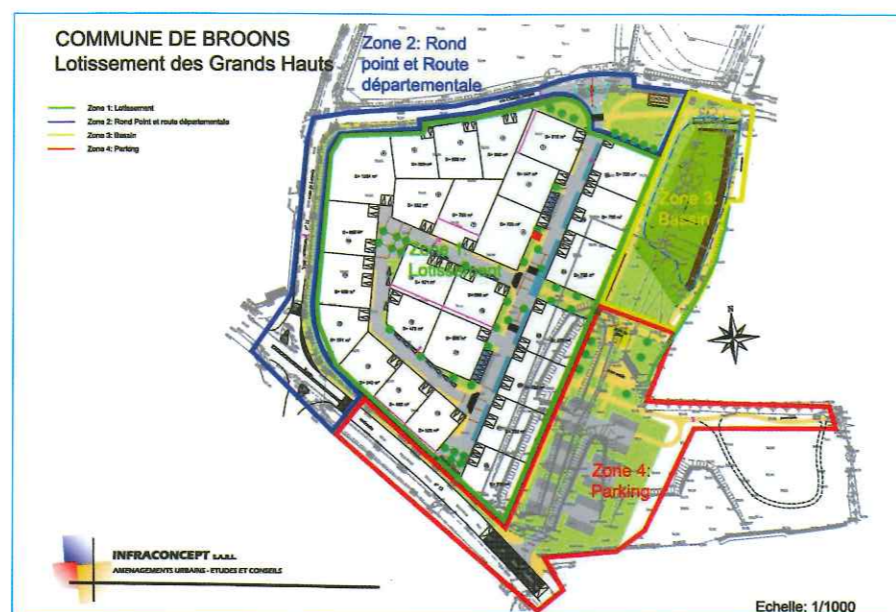
■ L'urbanisme recouvre aussi bien les règles d'organisation d'une ville et de son territoire que l'action d'urbanisation accomplie par les différents acteurs de ce territoire. A ce titre, la commune n'a pas connu de modification majeure depuis 2011. En effet, avec la crise, la demande de lots à bâtir s'est ralentie et par conséquent, lesancements de lotissements ont été freinés.

I - Les projets de lotissements

Néanmoins, au début de l'année 2012, la commune a repris les études du projet de lotissement anciennement appelé « Les Grands Hauts » et qui s'intitule désormais « Bellevue ». En effet, malgré la conjoncture morose, les parcelles libres de constructions étant peu nombreuses dans l'agglomération, le Conseil Municipal a estimé que la mise en chantier d'un nouveau lotissement devenait nécessaire.

Les études préalables qui avaient été réalisées entre 2004 et 2008 ont servi de socle à ce nouveau lotissement, mais elles ont été considérablement modifiées. Ainsi, plutôt que de se limiter à la viabilisation de terrains à bâtir, il est prévu d'urbaniser une surface totale de 3,7 ha, comprenant la création d'un lotissement de 26 lots, l'aménagement d'un bassin paysager de rétention des eaux pluviales de 3 000 m³ (traitant les eaux pluviales d'une grande partie du bourg) ainsi que d'un parking de 60 places (conçu pour renforcer l'offre de stationnement à proximité du centre bourg).

Comme figuré sur le plan, cet aménagement sera mis en œuvre par tranches et permettra d'intégrer les nouvelles habitations au centre-ville existant, lui rattachant le lotissement du Chalet par le biais de



cheminements piétons et cyclables ainsi que d'espaces de convivialité partagés (promenade, aire de jeux).

Au cours de sa séance d'octobre 2013, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots commercialisés à 55 €, TVA sur marge comprise, par m². Il faut savoir qu'une réforme est intervenue, en 2010, en matière de fiscalité immobilière, se traduisant pas un renchérissement du prix des lots, d'environ 20%.

D'autres projets font l'objet d'une réflexion - plus ou moins avancée. En effet, la commune dispose d'une réserve foncière, au lieu dit « L'Artillerie » et au niveau de la route de Sévignac. Celle-ci lui permettrait, au besoin, de lancer de nouvelles viabilisations.

Pour autant, avant d'aller plus loin sur ces dossiers, une étude globale devra intervenir sur l'urbanisation du secteur nord ouest du bourg, et notamment, sur l'assainissement des eaux usées et le raccordement avec le système d'assainissement collectif de la commune.

II - Urbanisation et Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU a été adopté en 2008 et déjà révisé à deux reprises. C'est à

travers lui que sont fixées les règles d'organisation foncière de la commune, les objectifs recherchés pour son développement ainsi que les zones ouvertes à la construction.

Une fois que le secteur de Bellevue aura été urbanisé, il faudra impérativement modifier ce document afin de pouvoir implanter de nouvelles zones de construction. Actuellement, une aire relativement importante de la commune figure en zone AUB (à urbaniser) dans ce document d'urbanisme. Néanmoins, elle n'est pas pour autant aménageable dès à présent. Pour cela, il faudra procéder à son reclassement en zone constructible, lors d'une révision globale du PLU.

En outre, le PLU devra être modifié pour plusieurs autres raisons. En premier lieu, il convient de revoir le texte pour faciliter sa compréhension par les administrés. En deuxième lieu, il faut y intégrer l'inventaire des zones humides réalisé en 2010 par la Chambre d'Agriculture. Enfin, le Pays de Dinan devant adopter prochainement son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il sera nécessaire de rendre le PLU compatible avec ses préconisations et ses réglementations.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT du pays de DINAN est un document d'urbanisme qui définit à l'échelle large d'un bassin de vie (80 communes, 110 000 habitants) pour le moyen terme (15/20 ans) les grandes orientations d'aménagement et de développement durable d'un territoire.

Le SCoT est un outil construit par les élus pour les élus sur la base des grands principes suivants :

- Faire du Pays de DINAN un territoire d'accueil en se donnant les moyens de répondre à chacun.
- Mettre en cohérence les politiques d'urbanisme et de transport.
- Développer la diversité économique du territoire.
- Préserver et mettre en valeur le paysage et le patrimoine naturel et culturel du Pays.

L'objectif est double :

- Accueillir de nouveaux habitants, (près de 17 700) et construire environ 13 000 résidences principales (chiffres déterminés à partir d'une étude diagnostique)
- Inverser certaines tendances : réduire de moitié la consommation foncière vécue par rapport aux 20 dernières années, renforcer les pôles du territoire, préserver les espaces naturels et agricoles.

Cela implique une densification des zones à urbaniser et un remplissage « des dents creuses ». Ces orientations seront traduites dans les documents d'urbanisme locaux (PLU).

Le SCoT sera composé de 3 documents :

- Un rapport de présentation = diagnostic du territoire
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) = la vision à long terme des élus
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) = l'ensemble des mesures pour mettre en œuvre le projet politique du SCoT. Ce seront des règles communes qu'il faudra respecter lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SCoT, dont les travaux sont terminés depuis début juillet, a été transmis à diverses personnes et commissions, (préfecture, chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce etc) qui ont 3 mois pour rendre un avis dans les limites de leurs compétences propres.

Courant octobre/novembre se déroulera l'enquête publique en vue d'une approbation en janvier 2014 par les membres du comité syndical du Pays de Dinan.

La consultation du dossier est possible sur le site internet www.pays-de-dinan.fr.

III - Plan Communal de Sauvegarde et Diagnostic d'accessibilité

Dans un souci d'amélioration de la sécurité des personnes et de l'accessibilité des lieux publics ; la commune a élaboré, en collaboration avec l'association reconnue d'utilité publique ECTI, deux documents qui doivent permettre aux élus et au Maire de prendre les décisions les plus adaptées sur ces deux thèmes.

En matière de sécurité civile d'abord, il a été jugé opportun de rédiger le « Plan Communal de Sauvegarde », appelé PCS. Celui-ci regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus (tempête, neige importante, accident grave sur la voie express,

rupture de canalisation de gaz, accident ferroviaire, etc...) les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En matière d'accessibilité ensuite, depuis février 2005, la loi renforce l'accessibilité des handicapés aux bâtiments neufs ou existants, avec une prise en compte de tout type d'invalidité. Tous les établissements ouverts au public, quelle que soit leur catégorie, doivent être rendus accessibles aux personnes dites « à mobilité réduite », avant le 1er janvier 2015. A ce titre, la loi impose de réaliser un diagnostic d'accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public, afin de prévoir les éventuels travaux à y réaliser.

IV - Travaux d'accessibilité et de restructuration de bâtiments communaux

Sans attendre les résultats de ce diagnostic, la commune avait déjà fait procéder à des études de faisabilité pour la mise en accessibilité de deux bâtiments municipaux : la Trésorerie et la Mairie.

Depuis le 1er janvier 2013, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques des cantons de Broons et de Caulnes ont été fusionnés, la Trésorerie de Broons accueillant les agents de celle de Caulnes. En conséquence, assurée du maintien de la Trésorerie à Broons, la commune a logiquement donné la priorité à cet établissement, en différant le projet de restructuration de la Mairie.



Vue du projet de réaménagement de la Trésorerie

rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et d'un sas facilitant l'entrée dans le bâtiment.

Il seront ensuite complétés par une redistribution des pièces afin d'améliorer l'accueil du public notamment au plan de la confidentialité ainsi que les conditions de travail du personnel dont l'effectif se trouve renforcé.

Les travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de ce bâtiment devraient démarrer prochainement et s'achever au premier semestre de l'année 2014.

Dans le même bâtiment, se trouvent aussi les locaux occupés par la Poste qui les a récemment remis à neuf. En tant que propriétaire, la commune a participé à ce projet, en prenant en charge l'intégralité de la dépense liée à l'accessibilité du bureau de Poste et à sa sécurité.

V - Le bâtiment de convivialité et l'aménagement de la zone de la Planchette



Dans l'édition de 2011 du bulletin communal, il était indiqué que l'aménagement de la zone de la Planchette se poursuivait.

Comme prévu, les services techniques ont aménagé, sur une des berges de l'étang, un parcours de pêche d'une longueur de 25 m,



Vue avant du bâtiment de Convivialité

dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités piscicoles. Ce parcours facilite aussi l'accès des personnes à mobilité réduite à l'étang et aux activités de pêche.

Par ailleurs, la commune a aussi fait avancer le projet de construction de l'espace de détente annoncé en 2011. Baptisé « Bâtiment de Convivialité », il consiste en la construction d'un bâtiment permettant de recevoir, pendant la période estivale, 250 à 300 convives pour des repas associatifs ou des fêtes privées. Il sera d'ailleurs doté d'un espace de préparation pour les traiteurs et de chambres froides.



Vue arrière

Ce projet, attendu de longue date par bon nombre d'associations, représente aussi la première étape de l'aménagement de la seconde partie de la zone de loisirs. Une fois le chantier achevé, l'équipe du service technique interviendra afin de créer de nouveaux cheminements piétonniers, agrémentés de bancs et de quelques arbres.



Ecole publique Louise Briand

I - La maternelle



38 rue de la Madeleine
22250 BROONS
02 96 84 60 84
maternelle.broons@orange.fr

4 Classes

- De la toute petite section à la grande section ;
- Accueil à partir de 2 ans.

Des locaux agréables

- 4 salles de classe ;
- Une salle de motricité ;
- Une salle de repos aménagée ;
- Une bibliothèque ;
- Une salle informatique ;
- Une grande cour.

Des projets pédagogiques variés

- Découverte du goût ;
- Création de jardins potagers ;
- Découverte et sensibilisation à la protection de l'environnement proche ;
- Première approche des gestes qui sauvent ;
- Sensibilisation au « devenir piéton/cycliste » ;
- Sorties culturelles et spectacles divers ;
- Mise en place d'exposition des travaux effectués.



Des associations de parents dynamiques

L'Association des Parents d'Élèves et l'Amicale Laïque organisent, tout au long de l'année, de nombreuses manifestations (loto, marché de Noël, kermesse...) dont les bénéficiaires permettent de financer les sorties et spectacles.

II - L'élémentaire

17, avenue de la Libération
22250 BROONS
Tél. 02 96 84 60 30

Directrice : N. Autret

Nombre de classes : 7 classes

Nombre d'élèves : 176 élèves

Répartition par niveau :

CP - CP/CE1 - CE1

CE2/CM1 A - CE2/CM1 B

CM1/CM2 A - CM1/CM2 B

Nombre d'enseignants :

7 enseignants + 1 enseignant en décharge de direction

Autre personnel éducation nationale : 2 E.V.S. (employés de vie scolaire)

Personnel de service :

1 agent d'entretien (adjoint technique territorial)

Pour atteindre les objectifs fixés par les programmes, l'école Louise Briand s'est toujours appuyée sur des projets ambitieux, concrets et qui impliquent les élèves dans leurs apprentissages.

Des projets ouverts sur l'extérieur : à conserver ou à inventer

Les projets qui ont fait leurs preuves sont conservés : l'apprentissage des danses bretonnes continue et le traditionnel fest-noz aura lieu en juin. Le chant choral, lors de sa troisième édition, aura pour thème l'Asie, première escale dans la découverte des continents.

Ces deux activités permettent un travail musical, rythmique et gestuel.

Du côté culturel, deux projets litté-

raires verront le jour cette année : un projet bande dessinée qui conduira certains élèves à travailler avec la médiathèque de Broons où seront exposées leurs créations pendant qu'une autre classe s'attèlera à l'écriture d'un récit de science-fiction.

Les net books (mini-ordinateurs) dont dispose l'école, se révéleront un outil précieux dans l'élaboration de ces œuvres.

Sur le plan sportif, les élèves des différentes classes auront la possibilité de pratiquer de nombreuses disciplines: natation, gymnastique, kinball, ultimate, rugby, handball, hip-hop, volley, athlétisme, vélo, lutte. Les deux classes de CE2-CM1 s'initieront à la voile, au canoë et au tir à l'arc sur le site de Jugon-les-Lacs.

Un projet de fête du jeu de société est en gestation dans certains esprits en même temps qu'il est question de mettre en place une ludothèque d'école pour tout public afin de (re) découvrir les jeux qui permettent des échanges entre les générations.

Pour alimenter tous ces projets, pour approcher de plus près certaines notions étudiées en classe, pour donner appui à certains projets, des sorties sont souvent organisées.

Pour toutes ces initiatives, l'école a de nombreux partenaires : les parents d'élèves, les animateurs de l'O.I.S.C.L. ; elle bénéficie de l'appui technique de la mairie, de l'appui financier de l'Association de Parents d'Elèves (A.P.E) ; l'Amicale Laïque apporte également son concours.



Ecole privée Saint-Joseph

■ L'école Saint-Joseph est un établissement à taille humaine situé à deux pas du centre de Broons. Notre équipe pédagogique composée de 5 enseignantes (Anne-Sophie Bertheu, Chantal Gesret, Aurélie Lesage, Maëlle Moisan et Fabienne Villain) et de deux assistantes maternelles (Christine Moreau et Nicole Renault) accueille les enfants de la maternelle au CM2. Notre école est ouverte à tous. Attentives aux possibilités de chaque élève et à l'écoute de ses difficultés, nous nous efforçons de travailler en liaison étroite avec les parents. Notre pédagogie de la réussite permet à chacun de s'épanouir, de se responsabiliser à son niveau, de donner son maximum et de faire ses premiers pas dans la société.

Effectif rentrée 2013 : 112 élèves

Activités scolaires et extra scolaires :

- Piscine et initiation à différentes pratiques sportives avec un animateur (tennis, lutte, gym, basket, hip-hop...).
- Salle de motricité adaptée au développement psychomoteur de l'enfant de maternelle.



- Initiation à la langue anglaise dès la maternelle et voyage en Angleterre pour les CM2.
 - Epreuve d'endurance, soirée chorale et célébrations inter établissements.
 - Sorties nature avec la Maison Pêche et Nature de Jugon-les-lacs.
 - Veillée de Noël, Spectacle de danses, Carnaval.
 - Exposition Trans'art (avec pour thème cette année « Le noir et le blanc »).
 - Classes découvertes ...
- Inscription toute l'année, dès 2 ans.

17 euros par mois sur 10 mois (comportant les frais de scolarité, les fournitures et l'assurance scolaire / Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants).

11 bis rue de la Madeleine
22250 BROONS
02 96 84 60 71/06 20 94 05 98
saint.joseph-broons22@wanadoo.fr
Chef d'établissement :
Fabienne Villain

Apel du collège Notre Dame d'Espérance



■ L'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) est membre actif de la communauté éducative du collège ; l'APEL a 3 missions essentielles :

Représenter les parents d'élèves au niveau local, départemental, régional et national :

- Au sein de l'établissement et de son organisme de gestion ;
- Au conseil d'administration départemental et régional ;
- Auprès des instances de l'Enseignement Catholique ;
- Auprès des pouvoirs publics.

Participer à l'animation et à la vie du collège:

- Accueillir les parents ;

- Organiser des manifestations diverses (Lotos, soirées, théâtre...) pour diminuer le coût des voyages pédagogiques, pour permettre à tous les élèves du collège d'avoir le même agenda, par exemple ;
- Organiser des rencontres parents-collège sur différents thèmes : l'autorité, la transmission des valeurs, le respect etc.

Apporter aux familles une aide concrète à la scolarité et à l'éducation, en effet avec l'adhésion à l'Apel nationale, les familles peuvent bénéficier :

- De l'abonnement au magazine Famille & Education ;
- D'un N° Azur Apel Services 08 10 255 255 ;

- D'un site internet www.apel.fr ;
- D'un service d'information et de conseil aux familles.

CONTACT

Trésorier : Pierre-Yves GUITTON
4, rue de Pédenuet
02 96 86 07 16
22250 BROONS
pierreyves.guitton@sfr.fr

ou Secrétariat du collège
Notre Dame d'Espérance
BP 7 - 24 rue de Plumaugat
22250 BROONS
02 96 84 64 71
notre.dame.broons@wanadoo.fr

Comité de jumelage - Broons / Neufahrn i Nb

■ Nés il y a 50 ans, les jumelages franco allemands associent deux communes, qui nouent des relations amicales s'appuyant sur un lien fort et officiel entre les deux villes par le biais d'une charte.

C'est en 1971 que celle-ci fût signée entre Xaver Frankl et Jean Louis Labbé, alors respectivement maires de Neufahrn iNB et Broons.

L'esprit de réconciliation qui présidait cette initiative ouvrait la voie à la coopération franco allemande et à l'unification européenne.

Entre nos deux villes des programmes de coopération et d'échanges ont été établis :

- tous les deux ans le collège Jean Monnet de Broons et la Realschule de Neufahrn organisent une semaine d'échanges scolaires.
- une convention permet également aux jeunes âgés d'au moins 18 ans et ayant des bases en langue allemande, d'effectuer un stage de 4 semaines en entreprise à Neufahrn avec logement dans une famille d'accueil.
- un échange a lieu tous les deux ans en alternance entre Neufahrn et Broons. Le 42^{ème} anniversaire

vient de se dérouler (du 22 au 26 août 2013). C'est l'occasion de découvrir nos belles régions et d'entretenir et faciliter de nouveaux échanges entre les habitants de nos 2 villes.

Malgré la distance qui séparent nos 2 communes, des liens très profonds et très sincères se sont établis. De nombreuses familles gardent des contacts permanents et organisent volontiers des visites en dehors de ces échanges officiels.

« L'amitié n'est pas seulement un cadeau précieux, mais une tâche permanente » (Ernst Zacharias, peintre et ingénieur allemand), et chacun de nous, au sein de l'association, travaille pour que cette belle amitié perdure.

Nous invitons les personnes intéressées par notre partenariat à nous rejoindre.

S'adresser à la mairie ou auprès d'un membre du Comité pour tout renseignement.

Le Président du Comité de Jumelage,
Bernard Testard
Tél 06 75 05 78 48



Tennis Club



■ Le Tennis Club de Broons existe depuis 1978.

Le club fonctionne dans la salle spécifique tennis de la Planchette avec 1 court couvert et le club house, située près de la piscine, route de Plumaugat. Le club utilise aussi les autres salles de la ville pour les cours et les championnats, la salle omnisports du Chalet et la salle du collège Jean Monnet.

Les activités du club sont toujours nombreuses: mini-tennis à partir de 4-5 ans, école de tennis jeunes et adultes, championnats par équipes, championnat individuel, loisirs, tournois.

L'assemblée générale, suivie de la traditionnelle galette-saucisse, s'est tenue le 5 juillet dernier avec une bonne participation.

L'année sportive s'est terminée, pour les jeunes, par une journée ludique avec piscine le 26 juin, et pour plusieurs familles disponibles par un tournoi de beach-tennis à Erquy, plage de Carroual le 7 juillet.



Le club de tennis a compté cette saison 2013, 161 licenciés, 112 jeunes et 49 adultes.

Les 112 jeunes se répartissent en 42 filles et 70 garçons.

Les 49 adultes se répartissent en 12 femmes et 37 hommes.

16 équipes ont participé, dans la saison 2012-2013, aux championnats départementaux par équipes :

- en jeunes, 4 équipes ;
- en femmes, 3 équipes seniors ;
- en hommes, 6 équipes seniors ;

- 3 équipes seniors+, (par catégories d'âges).

L'année 2013 est historique, c'est en effet la 1ère fois que le club monte en régionale, R3.

De très bons résultats ont été obtenus dans les tournois de la région. De nombreux joueurs du club se sont retrouvés dans des phases finales et ont remporté quelques tournois.

Félicitations à tous les joueurs !



Gymnastique Broonnaise

■ Des séances de gymnastique tous les mercredis en périodes scolaires de 20h15 à 21h15 vous sont proposées à la maison des associations, au troisième étage dans la salle de danse.

Etirements, assouplissements et renforcements musculaires sont au programme. Un bon moyen pour se dépenser et décompresser dans la bonne humeur tous ensemble.



CONTACT

Pour tout renseignement contacter la présidente Maude LE GUILLOU au 02 96 80 07 56.



O.i.s.c.l.

Présentation de l'OISCL

L'Office Intercommunal des Sports de la Culture et des Loisirs (O.I.S.C.L) est une association loi 1901 qui, à travers le sport, la culture et les loisirs contribue au développement du territoire.

Les missions

- Dans ses nombreuses missions, dont certaines déléguées par la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin, l'association - soutient et aide les associations du territoire dans le développement de leurs activités (accompagnement technique, mise à disposition d'animateurs sportifs ou administratifs) ;
- gère des activités de loisirs de proximité lorsqu'il n'y a pas d'autres structures pour les mettre en place ;
 - anime et coordonne la réflexion sur des projets globaux d'éducation en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
 - informe la population des offres de loisirs sur notre territoire ;
 - agit en faveur de l'accès à la culture ;
 - gère et anime le Point Information Jeunesse de Broons ;
 - participe à la gestion de l'utilisation des équipements et structures de loisirs sur le canton dans le but de faciliter leur plein et meilleur emploi.



Le public et le territoire d'action

L'OISCL travaille en direction de toute la population, seul ou en partenariat avec les acteurs locaux avec un axe privilégié vers la jeunesse (12/25 ans) sur l'ensemble des 9 communes du canton de Broons.

Les différentes activités de l'OISCL

L'OISCL c'est avant tout des bénévoles impliqués dans les questions de sport, de jeunesse et de culture, responsables d'association ou « simples » citoyens. Ces bénévoles travaillent en étroite collaboration avec les 6 professionnels de l'association afin de répondre au mieux aux attentes de la population en matière de sport, de culture et de loisirs. Outre leur mise à disposition des autres associations du

canton, les trois animateurs sportifs, l'animateur socioculturel, la permanente administrative et l'intervenante « danse » proposent différentes activités telles que :

LE SPORT :

- Des animations Cap Sport (découvertes de différents sports) pour les enfants de grande section, CP, CE1.
- Des cours de gymnastique (agrès et sol) de 5 ans à 14 ans.
- De l'expression corporelle de 3 ans à 6 ans.
- De la danse Modern Jazz pour enfants et ados/adultes.
- Des activités multisports pour les adultes.
- De la gym adultes (gym entretien, gym tonique).
- Des activités motricité en direction des seniors (nouveau 2013).



LA JEUNESSE :

Un espace d'Accueil Jeunesse « L'Espace Djeuns » à Broons pendant les vacances scolaires.

Un POINT INFORMATION JEUNESSE et des permanences pour accompagner les jeunes sur toutes les questions qui les concernent.

Des animations d'information et de prévention en liaison avec de nombreux partenaires (établissements scolaires, partenaires sociaux, etc).

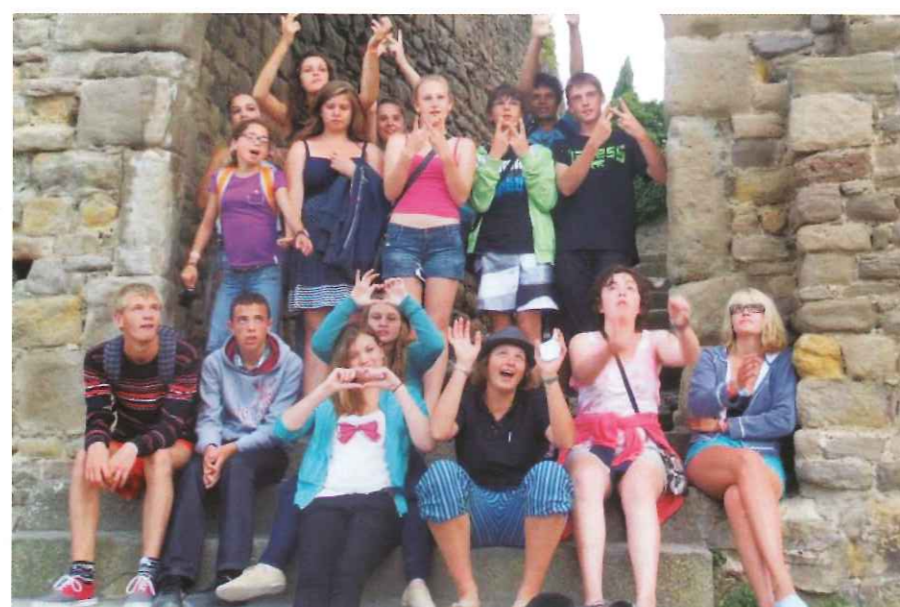
Des séjours d'été en France ou à l'étranger pour les 12/17 ans.

Un service Baby Sitting.

LA CULTURE :

Quelques manifestations tout au long de l'année autour des films documentaires, du théâtre en partenariat avec la médiathèque.

Des ateliers théâtre en direction des adolescents et des adultes (selon les inscriptions).

**ECLAIRAGE SUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE 12/25 ANS :**

Le Point Information Jeunesse c'est :

Un Accès à l'information

- Un accueil personnalisé ;
- Des classeurs ACTUEL du Réseau CIDJ ;
- Des guides pratiques ;
- Des brochures thématiques ;
- Des journaux et magazines ;
- De la documentation sur le BAFA et BAFD.

Un espace d'accueil qui vous...

...guide dans vos recherches, démarches vers l'emploi, la formation...aide rédaction CV...

...accompagne dans vos projets...

...oriente vers les professionnels spécialisés.

**Club de Basket-ball**

■ L'AL Basket Canton de Broons a été créée en 2011, à la suite d'une section loisirs enfants mise en place par l'O.I.S.C.L. quelques années auparavant.

La création de ce club en compétition est venue naturellement à la demande des joueurs souhaitant faire évoluer leur pratique.

Pour la saison 2012-2013 le club comptait déjà 80 licenciés !

Le club est ouvert à toute personne souhaitant pratiquer le basket-ball en compétition ou en loisir dès l'âge de 4 ans.



Année naissance	Catégorie	Jour d'entraînement	Horaires	Lieu	Tarifs
2007-2008 2009	U7	Samedi	10h-11h	Salle du chalet	65 €
2005-2006	U9	Mercredi	15h15-16h30	Salle du chalet	80 €
2003-2004	U11	Mercredi	16h45-18h15	Salle du chalet	80 €
2001-2002	U13	Mercredi	16h45-18h15	Salle du chalet	85 €
1999-2000	U15	Vendredi	19h-20h30	Salle J. Monnet	85 €
1997-1998	U17	Vendredi	19h-20h30	Salle J. Monnet	85 €
1996 et avant	Seniors	Vendredi	20h30-22h	Salle J. Monnet	90 €
Loisirs	Adultes	Vendredi	20h30-22h	Salle J. Monnet	70 €

CONTACTS

Président : ROY Xavier
06 73 07 75 76
albcbroons@gmail.com

Secrétaire : AVRIL Vincent
06 95 18 08 68
albcbroons@gmail.com

Entraîneur : LAINE Guillaume
(animateur de l'O.I.S.C.L.)

Atelier dessin/peinture - De l'artistique pour tous

■ Cet atelier existe depuis 2008 à Broons ; il porte sur l'apprentissage technique et artistique du dessin et de la peinture ; il est ouvert aux adultes. Toutes les techniques possibles peuvent être abordées : acrylique, huile, aquarelle, fusain, pastel, encre, collage... et ce autour de styles différents comme la nature morte, la marine, le portrait, le paysage, l'abstraction...

Chacun est libre de son sujet ou motif et avance à son rythme, cela pour permettre un travail de recherche personnel afin d'apprendre à connaître ses affinités techniques mais aussi figuratives. Il ne s'agit pas d'un cours magistral mais bien d'un atelier où les conseils sont donnés individuellement.

Une exposition « présentation des travaux » est organisée en fin d'année

avec les groupes de même niveau des autres cantons.

Cet atelier se déroule sur l'année scolaire de septembre à juin à raison d'une séance par semaine, le jeudi soir à partir de 20h30, à la maison des associations, hors vacances scolaires, ce qui fait 30 séances par an.

Le matériel est compris dans la cotisation annuelle qui est de 180 € + 5 € d'adhésion à l'association. Deux séances d'essai gratuites permettront aux intéressés de venir essayer l'atelier avant de s'inscrire. Il y a 12 places maximum par atelier.

L'association « De l'artistique pour tous » est une association qui s'est créée en 2007.

Elle a un rayonnement plus que local puisqu'elle intervient sur le canton de Plélan-le-Petit, où elle

a trois ateliers (enfants, ados et adultes) et au Centre Héliomarin de Plélan-sur-Mer auprès d'adolescents en situation de handicap (ateliers de «relookage» de petit mobilier bois et ateliers cartonnage).

Son ambition comme son nom l'indique est de rendre l'artistique accessible au plus grand nombre et ce, en milieu rural, quelque soit l'âge ou le handicap.

Ces ateliers sont encadrés par une artiste-peintre/professeur de dessin en périscolaire et animatrice Arts Plastiques.

RENSEIGNEMENTS

Séverine ROBERT - 06 74 19 30 42
severine.robert5@voila.fr (animateur de l'O.I.S.C.L.)

Handball

■ « Sportivité, Respect, Combativité, Solidarité et Convivialité », telles sont les valeurs du handball défendues par le Handball Club Pays de Broons et les 500 000 licenciés de la Fédération Française de Handball. Club pérenne depuis plus de 30 ans, le HBC Pays De Broons compte aujourd'hui plus d'une centaine de joueurs et joueuses répartis dans une dizaine d'équipes (dont une école de hand).

Basé sur le bénévolat, le club n'en est pas moins compétent puisque sa première équipe masculine évolue en régional. Sans oublier les autres équipes du club, à commencer par l'équipe senior féminine qui n'a pas cessé de remplir les pages de la presse locale ces derniers mois : 1^{ère} invaincue de son championnat départemental, finaliste de la coupe des Côtes d'Armor, cette équipe fait son retour au plus haut niveau départemental cette saison avec un groupe qui s'est (re) construit avec des joueuses expérimentées et des jeunes prometteuses il y a seulement 2 ans.

La relève n'est pas en reste puisqu'on compte depuis deux saisons une équipe jeune qui évolue également au niveau régional et qui affronte des équipes comme



Concarneau, Lorient ou encore Rennes.

Si le club possède aujourd'hui de tels représentants, c'est bien parce que c'est un club formateur. Ce sont des arbitres et des entraîneurs qui, soutenus par le club dans leur formation, donnent aujourd'hui de leur temps et transmettent leur passion à la relève.

Et ce niveau n'empêche pas le plaisir de la pratique et de la découverte de ce sport puisque dès l'âge de 5 ans, les enfants peuvent venir s'initier au handball à l'école

de hand. Cette dernière a d'ailleurs reçu le label de bronze de la fédération française de handball la saison dernière. Ce label prend en compte les effectifs ou bien encore la qualité de l'encadrement.

Les véritables moteurs de cette association sont la passion du handball et la convivialité qui vous accueillent les soirs de match et attendent vos encouragements afin d'engranger les bons résultats. Que ce soit sur le terrain, dans les tribunes ou encore dans l'organisation, rejoignez-nous pour écrire ensemble les prochaines victoires du Handball Club Pays de Broons et vivre une aventure humaine enrichissante.

CONTACTS

Présidente : Fanny EON
Tél. : 06 77 63 23 79

Secrétaire : Sylvain BELLEBON
Tél. : 07 70 33 53 85

Site : www.hbcpaysdebroons.wix.com/22

Mail : 0522002@handball-france.eu

Facebook : HBC Pays de Broons



Centre de loisirs intercommunal - Supervac

■ L'association Centre de Loisirs Intercommunal «SUPERVAC» comporte plusieurs activités :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) : les mercredis et les vacances scolaires (sauf Noël et les 3 premières semaines d'Août), pour les enfants de 3 à 11 ans. Attention : Les enfants doivent avoir 3 ans révolus (législation).

L'ATELIER PIRQUETTE :

Motricité pour les 3-5 ans, le mercredi de 11h à 12h, salle du dojo à Trémeur.

L'ATELIER « POTERIE » (MODELAGE) :

les samedis matin de 10h à 12h, sous la cantine de Trémeur, à partir de 6 ans.

LES 3 ATELIERS ARTS PLASTIQUES :

Sévignac et Lanrelas le mercredi, Trémeur le samedi, à partir de 8 ans.

Cette association est basée à la



Maison de l'Enfance et des Loisirs, 5 rue des Ecoliers, 22250 TREMEUR.

Les heures de permanences sont **le mardi de 9h à 12h ; le mercredi de 9h-12h et 14h-18h et le jeudi 16h-18h.**

Dorothee VELLY, Directrice ALSH

CONTACTS

Tél./Fax/Répondeur :
02 96 84 85 44

Email : cli.tremeur@orange.fr

Tous les renseignements sont visibles sur notre **site internet :** cli-tremeur.e-monsite.fr

Cant'on trotte

■ L'association Cant'on trotte est une association d'assistantes maternelles et de parents qui a été créée en 1994.

Nous organisons des espaces jeux tous les lundis matins en période

scolaire dans les locaux de la Ribambelle de 9h15 à 11h45.

Nous faisons des activités: gommettes, coloriages, chansons, puzzles, c'est le pied...

Pour les fêtes (Pâques, fête des mères et des pères, fête de la musique et Noël), nous organisons des bricolages.

Nous fêtons également les anniversaires des enfants tous les 2 mois.

Et pour finir l'année, le dernier jour de juin, c'est pique-nique pour tout le monde!

De plus un vendredi par mois, nous profitons des «racontines» à la médiathèque.

Et par le biais du RAM, nous pro-

fitons des séances «éveil musical» une fois tous les deux mois.

Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 15 février 2013, nous avons réélu le bureau :

Présidente : Delphine Pinsard

Vice-présidente : Chrystèle Andrieux

Trésorière : Frédérique Guéhenneuc

Trésorière adjointe : Myriam Cottain

Secrétaire : Fabienne Lominé

Secrétaire adjointe : Maude Le Guillou

Et les membres : Armelle Lecoq,

Valérie Le Guilly et Brigitte Briend.

La cotisation annuelle est de 18 €.

RENSEIGNEMENTS

Contactez Delphine Pinsard au 02 96 84 65 20.



Badminton - les Broonnais Volants

■ Le badminton est un sport de raquette, qui, pratiqué dans le cadre d'un club, s'avère autant tactique que physique. Il est le sport n° 1 en Asie, où les meilleurs joueurs smashent à plus de 300 km/h.

Basé sur la commune de BROONS, le club de badminton «les Broonnais Volants» est affilié à la FFBA (Fédération Française de Badminton) et possède l'agrément Jeunesse et Sports.

C'est un club vivant et convivial où les 60 adhérents peuvent pratiquer en loisirs ou bien intégrer l'équipe d'inter-clubs en compétition. En effet, le club a deux équipes, une qui évolue en départementale 2 et l'autre en départementale 3.

Les effectifs se répartissent sur les différents créneaux proposés :

ÉCOLE DE BAD :

Vendredi de 18h à 19h, cours encadrés par les animateurs sportifs de l'OISCL, à la salle Jean Monnet.



ADULTES :

Lundi : de 19h à 22h à la salle omnisports du Chalet

Mercredi : de 19h à 22h à la salle omnisports du Chalet

Le club met à disposition gratuitement raquettes et volants ; les 3

premiers créneaux « découverte » sont également gratuits, par la suite l'adhésion au club est obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

Email : loic.auffray@gmail.com

Pêcher à Broons et dans les environs

■ Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

L'AAPPMA « les Pêcheurs de la Rosette » est une association qui a en charge la gestion de la pêche et de l'entretien des cours d'eau sur les communes de Broons, Sévignac, Trémur, Trédias et Mégrit. En plus des cours d'eau, l'association gère également la pêche sur les plans d'eau de la Planchette et de Rochereuil.

Pour pouvoir pêcher dans les rivières et ruisseaux, une carte de pêche des Côtes d'Armor ou d'un autre département, avec un timbre spécifique, est obligatoire, quelque soit l'âge. Chaque année, l'ouverture de la pêche à la truite a lieu le deuxième samedi de mars et celle des carnassiers (perche, sandre, brochet, black-bass) le 1er mai.



Prix des cartes de pêche en 2013 :

- Carte inter fédérale (+ de 18 ans) : 89€ (valable dans 73 départements)
- Carte « personne majeure » 72 € (uniquement Côtes d'Armor)
- Carte « personne mineure » (12-18 ans) : 15 € (valable dans 73 départements)
- Carte découverte (- de 12 ans) : 3€ (valable dans 89 départements)
- Carte promotionnelle « découverte femme » : 30 € (valable dans 73 départements pour une ligne).

- Carte journalière : 10 €
- Carte hebdomadaire (7 jours consécutifs) : 30 €

Le bureau de l'association en 2013 :

Président : Jérôme Pinsard
Vice-Président : Michel Gagnet
Trésorier : Jean-Yves Bruezière
Secrétaire : Yannick Bellanger

RENSEIGNEMENTS

Contactez Jérôme PINSARD, tél. 02 96 84 65 20.

Pour en savoir plus sur la réglementation et les secteurs pêche :

Contactez la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, tél. 02 96 50 60 04 ou rendez-vous sur www.federation-peche22.com

Football - AS Broons-Trémur

■ Depuis le 8 juin dernier, tout le monde sait sans doute que « ASBT » signifie Association Sportive Broons-Trémur ! En effet, les dirigeants voulaient fêter les 20 ans du club et le moins que l'on puisse dire c'est que la fête fut réussie. Le président tient d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée: les bénévoles, sans qui l'association ne pourrait pas vivre, les supporters et amis du club dont le soutien est tellement important, les sponsors pour leur aide matérielle et les personnels municipaux des deux communes qui font un travail remarquable tout au long de l'année.

La saison 2013-2014 a officiellement commencé le dimanche 25 août par le match de coupe de France (victoire 4 à 0 contre Pléné-Jugon), mais les entraînements ont repris depuis le 22 juillet, à raison de 3 séances par semaine, sous la responsabilité de l'entraîneur Benjamin GLOT. Un stage de 3 jours a permis également aux joueurs seniors de se retrouver début août à Erquy (photo VTT) pour un travail physique mais aussi pour permettre au groupe de partager des activités conviviales (sorties VTT et kayak), ainsi qu'un match amical de préparation contre Hénansal.

Le conseil d'administration a élu mi-juillet les membres de son bureau (photo CA) et préparé la nouvelle saison. Les effectifs licenciés sont stables (pas de départ et 8 arrivées), à savoir :

- 50 joueurs seniors pour 3 équipes engagées dans les championnats du district: D1, D3 et D4,



- 110 jeunes jouant dans le cadre du « groupement-jeunes Pays Broons-Lanrelas » qui comprend au total 200 jeunes issus des club de l'ASBT, Lanrelas, Sévignac-Rouillac et Trédias.

L'objectif des responsables est donc de permettre à chacun de pratiquer le football dans les meilleures conditions d'accueil et d'encadrement possibles, pour que tout le monde puisse trouver sa place dans la joie et la bonne humeur et prendre plaisir à pratiquer son sport favori !

Enfin, il faut rappeler l'existence du site internet du club (www.as.broons-tremeur.fr), indispensable aujourd'hui au fonctionnement de notre association, dans lequel vous pourrez trouver tous les renseignements nécessaires: membres, organisation, calendriers, équipes, commentaires de matchs, photos...

Benoît et Benjamin tiennent le site à jour pour vous permettre de tout connaître sur la vie de l'ASBT.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

CONTACTS

Président : Gilles BERHAULT
02 96 84 80 16

Vice-président (délégué arbitrage) :
Cédric LANDEMAINE
02 96 80 02 48

Vice-président (délégué groupement jeunes) : Jean-Paul REHEL
02 96 84 81 08

Secrétaire : Roger HERVE
02 96 84 73 15

Secrétaire-adjointe (licences) :
Gisèle FROUGET - 02 22 13 11 67

Trésorier : Daniel GESRET
02 96 84 73 86

Trésorier-adjoint (buvette) :
Jean-Yves MACE - 02 96 84 72 28

Entraînements ASBT et groupement jeunes : Benjamin GLOT
06 70 65 80 26

Site : www.as.broons-tremeur.fr

Email : asbroonstremeur@orange.fr



Judo Club intercommunal de Trémear



LE JUDO :

A PARTIR DE 4 ANS

Le Judo est un sport pour tous qui procure un véritable équilibre.

Activité de détente et de plaisir, le Judo est une discipline basée sur l'échange et la progression. L'apprentissage se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de l'individu, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme.

LE JUJITSU :

A PARTIR DE 14 ANS

Le Jujitsu est une méthode de défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire. Proposé comme art martial, véritable méthode de self-défense, efficace et attrayante permettant d'améliorer l'ensemble des qualités physiques et mentales, le Jujitsu connaît aujourd'hui un réel succès chez les plus de 15 ans.

LE TAÏSO :

GYM TONIQUE

Le taïso a pour objectifs :

- De renforcer le système musculaire.
- D'améliorer la maîtrise des gestes.
- D'augmenter la souplesse.
- D'apprendre à se relaxer.

Bienvenue aux adultes débutants, sportifs ou non ainsi qu'aux anciens judokas qui ne sont pas remontés sur un tatami depuis des années.

La salle de Trémear étant en rénovation, les cours auront lieu à Broons - Bâtiment Relais - Z.A. du Pilaga.

HORAIRES DES COURS JUDO/ JUJITSU :

Broons :

Lundi : 20h/21h30 - Adultes débutants

Mardi : 19h/20h30 - 2003/2004

Mercredi :

- 16h15/17h30 - 2006/2007



- 17h30/18h45 - 2005/2006
- 18h45/20h00 : Taïso
- 20 h/21h30 : Jujitsu Adultes

Vendredi :

- 17h30/18h30 : 2008/2009
- 18h45/20h00 : 1999 à 2002
- 20h00/21h30 : Adultes

Caulnes (Salle omnisports)

Samedi :

- 9h30/10h45 : 2004/2005
- 10h45/11h45 : 2006/2007
- 13h30/14h30 : 2008/2009
- 14h30/15h45 : Jujitsu Adultes

3 COURS D'ESSAI GRATUITS

L'ensemble des cours est ouvert aux personnes en situation de handicap.

TARIFS SAISON 2013/2014 :

- 1997 à 2009 > 105 €
- 1996 et plus > 120 €
- Taïso > 98 €
- Tarif dégressif de 8 € à partir de la 2ème inscription par famille.
- Les tickets C.A.F. et chèques vacances sont acceptés.
- Un règlement en 3 fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

« En nous rejoignant, tu feras partie d'une des meilleures écoles de la vie »

CONTACTS

Président : Michel LEVREL
Tél. : 02 96 84 72 94

Trésorier : Dominique HERVOUIN
Tél. : 02 96 80 07 16

Secrétaire : Julien BAUDET
Tél. : 02 96 84 81 72

Professeur Diplômé d'État :
Denis LE FLOCH (3e Dan)
diplômé (Handi Judo)



Association culturelle et musicale du canton de Broons

■ L'Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons (ACMCB) a pour objectifs de faire découvrir et développer la pratique musicale sur le canton de Broons composé des neuf communes : Broons, Eréac, Lanrelas, Mégrit, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémear et Yvignac la Tour.

L'ACMCB S'EST FIXÉ COMME OBJECTIFS :

- Proposer un enseignement musical de qualité et de proximité à des coûts abordables pour les familles.
- Sensibiliser la population à la pratique musicale.
- Permettre à chaque élève de progresser et de s'épanouir dans sa discipline.
- Créer une dynamique culturelle sur le canton.

Nous disposons d'une salle spécifique à la pratique musicale dans la maison des associations sur tout le premier étage.

Les locaux de l'ACMCB se situent dans la commune de Broons, chef lieu du canton. Cette commune est également géographiquement le point central du canton et aucun bourg ne s'en trouve à plus de 10 kilomètres.

Nous comptons en totalité une centaine d'adhérents et 7 enseignants dans les disciplines suivantes :



- Les cours individuels :

Piano, guitare, flûte traversière, flûte à bec, bombarde, harpe celtique, accordéon chromatique et diatonique, cornemuse, chant.

- Les pratiques collectives :

- Chorale adultes « le Chœur d'Arabesque » ;
- Eveil musical ;
- Formation musicale 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années.

Les différentes activités au cours de l'année :

- Le concert de Noël avec la chorale ;
- Les différentes prestations de « Chœur d'Arabesque » ;
- Les auditions par instrument ;
- Le spectacle de fin d'année.

Des instruments et documents pédagogiques à disposition des élèves :

- Un piano droit ;
- Un piano numérique ;
- Un orgue ;
- Deux guitares ;
- Une harpe ;
- Des instruments à percussion pour l'éveil musical.

Je pense que la pratique collective est primordiale et sert de complément à un enseignement instrumental c'est ce que nous nous efforçons de faire à travers la formation musicale.



Club de l'amitié de Broons

Le club de l'amitié de Broons composé de près de 400 adhérents (pour la plupart retraités) est dirigé par des personnes élues par les adhérents, ces élus élisent à leur tour un président, 2 vices présidents, 1 trésorier et son adjoint, 1 secrétaire et son adjoint.

Ces élus sont tous bénévoles et font abstraction de toute idéologie religieuse, politique ou dogmatique.

Notre idéal est la solidarité, le partage, le lien social et la lutte contre l'isolement.

Nos activités sont tournées vers les loisirs, les rencontres, la culture.

Afin d'être mieux structuré, mieux entendu et mieux représenté auprès des pouvoirs publics ou publics, le club est affilié à la **Fédération des aînés ruraux** des Côtes d'Armor qui elle-même est rattachée à la **Fédération Nationale**.

Un local nous est attribué par la mairie au 39 rue de Brondineuf pour certaines activités mais aucune permanence n'y est assurée.

De nombreuses prestations vous sont proposées et d'autres peuvent être mises en place :

- Marche ;
- Gym douce ;
- Boules ;
- Cartes ;
- Scrabble ;
- Art floral ;
- Concours de belote et de boules,



Absente : Louissette Bouillon

- Dictée et informatique, en cours d'élaboration depuis septembre 2013 ;
- Des sorties d'1 journée, de 2 jours et d'1 semaine ;
- Des sorties spectacles ;
- Des journées rencontres et amitiés, pique-niques ou repas .

De plus l'adhésion au club, 13 € en 2013, vous permet d'obtenir : des avantages financiers auprès de la plupart des commerçants/ artisans du département et en particulier de Broons (assurances, optique, électroménager, voitures, fleurs, informatique etc.).

Un fascicule mentionnant la liste et l'adresse des commerçants est tenu à votre disposition par vos élus.

4 courriers par an vous informent des prestations à venir.

Ne restez pas seul, venez nous voir et nous trouverons certainement une ou plusieurs activités vous convenant.

Liste des élus :

- Claude MIRIEL, président, 02 96 84 65 29
- Guy PREAUCHAT et Gisèle BOURGOGNE, vice-présidents
- Gilles GRAMOUILLE, trésorier, 06 95 09 10 40, Eliane RAMARE, trésorière adjointe
- Louissette BOUILLON, secrétaire 02 96 84 67 07, Marie GAULTIER secrétaire adjointe, Alain Auffray, Roland Frouget, Thérèse Gouvary, Monique Picault, Marcel Collin, Jeannine Galland, Jean Claude Fairier, Michel Bertrand, Jean Claude Renault.

Association Alcool Assistance

alcool assistance

L'association Alcool Assistance, anciennement alcool assistance la croix d'or, reconnue d'utilité publique, a pour but l'aide et l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, des personnes en réflexion sur une consommation excessive d'alcool pouvant les conduire à la dépendance.

Elle apporte un soutien, une

écoute et une information spécifique à l'entourage.

Elle accueille toutes les personnes qui le souhaitent, information sur l'alcool et la maladie, orientation vers des soins adaptés, alerte sur les dangers de la réalcoolisation en favorisant le retour à une vie personnelle, familiale et professionnelle équilibrée.

Permanences tous les 2e et 4e samedi de chaque mois au local situé 35 rue de Brondineuf à 20h30.

RENSEIGNEMENTS

GEFFRAY Jean-Michel - 38 rue du Vieux Chemin - Broons ou 02 96 84 62 51 / 06 80 33 77 89 ou jean-michel.geffray@orange.fr

Liste des associations de la commune

SPORTS			
A.S. BROONS TREMEUR (Football)	BERHAULT Gilles	8 rue de l'Abbaye - 22250 TRÉMEUR	02 96 84 80 16
HAND BALL CLUB DU GUESCLIN	EON Fanny	1 rue de la Ville Ropitel MAROUÉ - 22400 LAMBALLE	06 77 63 23 79
ARMOR MOTO CROSS	HAZARD Bernard	Le Bourg - 22250 LANRELAS	02 96 86 68 45
LES BROONNAIS VOLANTS (Badminton)	AUFFRAY Loïc	6 Lorillon - 22250 BROONS	06 74 52 25 92
AMICALE CYCLOTOURISME	BERGER Pierre	7 rue du Presbytère - 22250 BROONS	02 96 84 65 68
GYMNASTIQUE BROONAISE	LEGUILLLOU Maude	9 route de Rennes - 22250 BROONS	02 96 80 07 56
JUDO CLUB	LEVREL Michel	10 rue des Bleuets - 22250 BROONS	06 32 31 73 42
TENNIS CLUB DE BROONS	DUVAL Jean-Paul	12 rue de la Glacière - 22250 BROONS	02 96 84 65 03
MOTO CLUB LES CHEVALIERS DE L'ASPHALTE	ROZE Guillaume	Lotissement les Camélias - 22250 SÉVIGNAC	02 96 27 20 64
OISCL (Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs)	TIENGOU Catherine	Le Bourg - 22250 TREDIAS	02 96 84 81 64
BASKET CLUB DE BROONS	ROY Xavier	13 rue de la Noé Derval - 22250 BROONS	02 96 84 64 46
3 TYPCEB (tennis de table)	FROUGET Gisèle	15 rueThéodore Botrel - 22250 BROONS	02 96 84 76 17
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
AMICALE LAIQUE	BRIEND Hervé	7 impasse Jean Miriel - 22250 BROONS	02 96 84 74 09
APEL COLLEGE NOTRE-DAME	GAREL Valérie	La Ville Fleury - 22350 CAULNES	02 96 83 45 29
APEL SAINT JOSEPH	LEBRETON Thierry	Linée - 22250 BROONS	02 96 80 06 79
OGEC SAINT JOSEPH	LABBE Jean-François	14 avenue de la Libération - 22250 BROONS	02 96 84 67 87
OGEC COLLEGE NOTRE-DAME	HERVÉ Roger	2 impasse Louis Rochefort - 22250 BROONS	02 96 84 73 15
ASS. PARENTS ELEVES COLLEGE JEAN MONNET	OLLIVIER Emmanuelle	8 rue Saint Maur - 22350 CAULNES	02 96 88 00 72
ASS. PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES	SERRANT Rachelle	La Métairie Neuve - 22250 BROONS	02 96 80 07 33
LOISIRS			
ASS. CULTURELLE ET MUSICALE DU CANTON DE BROONS ACMCB (Solfège, Chorale, Instruments)	GUERRERO Vincent	6 rue Beaumanoir - 22250 BROONS	06 34 98 36 49
CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL	AGEN Jean-Marc	7 rue Duguesclin - 22350 YVIGNAC	06 67 64 52 34
FRATERNELLE BROONNAISE (Chasse)	GESRET Alain	Cambel - 22250 BROONS	06 62 09 21 26
AAPPMA - LES PECHEURS DE LA ROSETTE	PINSARD Jérôme	Rue du Lattay - 22250 BROONS	02 96 84 65 20
CLUB DE L'AMITIE (3^{ème} âge)	MIRIEL Claude	25 Kermelin - 22250 BROONS	02 96 84 65 29
ASSOCIATION CANTONALE DES AINES RURAUX	MÉNARD Jeanine	La Bodinais - 22250 LANRELAS	02 96 86 67 24
ASSOCIATION CANT'ON TROTTE	PINSARD Delphine	21 rue du Lattay - 22250 BROONS	02 96 84 65 20
ART FLORAL	LEJARD Marie-Régine	6 rue du Lattay - 22250 BROONS	02 96 84 91 63
ASSOCIATION DE L'ARTISTIQUE POUR TOUS	ROBERT Séverine	La Marais - 22250 TRÉMEUR	06 74 19 30 42
COMITE DES FETES	GESRET Roselyne	4 rue du 19 mars 1962 - 22250 BROONS	02 96 80 06 89
AUTRES			
UNION DES COMMERCANTS BROONS-TREMEUR	DUVAL Yvon	7 avenue de la Libération - 22250 BROONS	02 96 84 60 79
LES AMIS DE BEL AIR	MEUDEC Gilbert	15 rue Tiphaine de Ragueneil - 22250 BROONS	02 96 84 62 09
MUTUELLE COUPS DURS	GOUVARY Christian	La Ville Morel - 22250 BROONS	02 96 84 77 21
PROTECTION CIVILE	TARDY Annick	La Gibonnais - 22250 TRÉMEUR	06 38 72 43 35
SECOURS CATHOLIQUE (06 83 64 20 93)	GUITTON Suzy	5 rue de Brondineuf - 22250 BROONS	02 96 84 65 13
ASSOCIATION DES AMIS DE LA GARE	MONTMUSSON Rémy	La Gare - 22250 BROONS (06 81 67 64 24)	02 96 84 64 56
COMITE DE JUMELAGE BROONS-NEUFABRN	TESTARD Bernard	23 résidence des Alizières - 35360 MONTAUBAN	02 99 06 44 33
ASS. DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	LETORT Marcel	14 rue Tiphaine de Ragueneil - 22250 BROONS	02 96 84 71 07
ASS. CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE	AUFFRAY Daniel	Le Plessix - 22250 BROONS	02 96 84 64 55
ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE	GEFFRAY Jean-Michel	38 rue du Vieux Chemin - 22250 BROONS	02 96 84 62 51
ANCIENS COMBATTANTS, 39-45, FFI, APG, INDOCHINE	LE COQ Louis	38 rue des Rameaux - 22250 BROONS	02 96 84 62 94
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	GIRARD Yvon	5 avenue de la Libération - 22250 BROONS	02 96 84 62 41
A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	VEILLET Marie-Noëlle	3 impasse G. Brassens - 22250 BROONS	02 96 80 02 15
ECHANGES BROONS- CHATEAUNEUF DE RANDON	ROUAT Yves-Marie	Route de Launay - 22250 BROONS	02 96 84 67 81
ASSOCIATION LES BRICOLINS	OLLIVIER Daniel	7 rue Monteil - 22830 PLOUASNE	02 96 86 41 36
COMITE DE GESTION DU FOYER RURAL	MONTMUSSON Rémy	La Gare - 22250 BROONS (06 81 67 64 24)	02 96 84 64 56

Renseignements pratiques

ETABLISSEMENTS	ADRESSES	TÉLÉPHONE	MAIL	JOURS ET HORAIRES HABITUELS D'OUVERTURE
MAIRIE	Place Du Guesclin	02.96.84.60.03	mairiebroons22@wanadoo.fr	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h - Le samedi de 8h30 à 12h30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Impasse de la Madeleine	02.96.41.11.87	garderie-mairiebroons22@orange.fr	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DUGUESCLIN	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.72.75	site : www.cc-duguesclin.fr mail : cdc@cc-duguesclin.fr	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
POINT I (OFFICE DE TOURISME)	2 rue de la Barrière	02.96.84.70.43		Ouverture de fin juin au 31 août
MAISON DE L'ENFANCE LA RIBAMBELLE HALTE-GARDERIE	Rue Charles Sangan Lotissement du Chalet	02.96.84.67.10	haltegarderie@cc-duguesclin.fr	Mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 18h30 Permanence administrative le lundi de 8h30 à 14h
MAISON DE L'ENFANCE LA RIBAMBELLE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS		02.96.80.02.56	ram@cc-duguesclin.fr	Du mardi au vendredi de 9h à 17h30 (hors espace jeux et réunions) Espace jeux gratuits pour les 0/4 ans Le vendredi matin de 9h45 à 11h45
DÉCHETTERIE	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.70.56		Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - Vendredi de 14h à 17h30
PISCINE	Rue de Plumaugat	02.96.84.70.01		Ouverture de mai à octobre, horaires variables selon saison
OISCL (OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS) ET POINT INFO JEUNESSE	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.73.36	oiscl@wanadoo.fr	Lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Du mardi au vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 18h Samedi de 14h à 17h
MÉDIATHÈQUE	Place Jean Louis Labbé	02.96.80.00.44	mediatheque@cc-duguesclin.fr	Lundi de 14h à 18h30 Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h Vacances scolaires : Lundi et mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
POSTE	2 place du Dr Laurent	02.96.84.64.79		Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Samedi de 9h à 12h30
TRÉSOR PUBLIC	6 Place du Dr Laurent	02.96.84.61.59	t022023@dgfip.finance.gouv.fr	Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h Mercredi et vendredi de 9h à 12h
SNCF	2 place Du Guesclin	02.96.84.67.36		Du lundi au vendredi de 9h45 à 13h45 Fermeture les samedis, dimanches et fêtes
COMITÉ D'ENTRAIDE ET DE SERVICES DU PAYS DE DU GUESCLIN	1 rue du 19 Mars 1962	02.96.84.63.43	ccebroons@wanadoo.fr	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Samedi de 9h à 12h
CMPEA (CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ENFANTS ET ADOLESCENTS)	34 rue de la Gare	02.96.84.65.67	cmpi-broons@hopital-sjd-lehon.asso.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
CENTRE MÉDICO-SOCIAL - ASSISTANTES SOCIALES	23 rue des Portes Mares	Prendre RDV au 02.96.85.81.60		Le mardi de 9h30 à 12h30 sur RDV
CENTRE MÉDICO-SOCIAL - PMI				1 ^{er} jeudi et 3 ^{ème} mardi du mois de 14h à 16h30 sur RDV
PERMANENCES MISSION LOCALE	Communauté de Communes Parc d'Activités du Chalet	Prendre RDV au 02.96.85.32.67	mldinan@mldinan.fr	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois ainsi que le lundi
PERMANENCES CARSAT (SERVICE SOCIAL)		Prendre RDV au 02.96.75.94.93		1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi de chaque mois
CPAM		3646	www.ameli.fr	
PERMANENCES CONCILIATEUR DE JUSTICE - M. VIRENQUE ANTOINE	Tribunal d'instance de Dinan	Prendre RDV 02.96.87.16.96		Sur rendez-vous
RÉSIDENCE MICHEL LAMARCHE (CCAS)	2 rue du 19 Mars 1962	02.96.84.60.47		Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 16h30 - Le samedi de 9h à 12h30
MAISON DE RETRAITE JOACHIM FLEURY	27 rue de la Barrière	02.96.84.78.09		Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
POMPES FUNÈBRES MARBRERIE MORIN	15 route de la Gare	02.96.84.60.38		
POMPES FUNÈBRES MARBRERIE GUEGUEN	31 avenue de la Libération	02.96.84.62.47		
EDF (URGENCE ET DÉPANNAGE) 24H/24 AU 0.810.333.122		GDF (Urgence et dépannage) 24h/24 au 0.810.433.022		